

CENTRE DE DOCUMENTATION
DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL

RECHERCHES RÉGIONALES

(Côte d'Azur et Contrées Limitrophes)

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
5, AVENUE EDITH-CAVELL — NICE

LES RECHERCHES REGIONALES

BULLETIN TRIMESTRIEL

édité par le

CENTRE DE DOCUMENTATION DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

Directeur : **M. DALMASSO,**

Agrégé de l'Université, Institut d'Etudes Littéraires de Nice.

Secrétaire de Rédaction : **Mme DEVUN,**

Documentaliste - Archiviste des Alpes-Maritimes.

Ce bulletin, conçu dans le cadre régional, se propose de présenter les travaux (mémoires, diplômes ou thèses) rédigés pour l'obtention d'un titre universitaire.

Nous demandons aux auteurs de résumer leur étude, d'en dégager les conclusions et d'indiquer sommairement leur bibliographie. Ainsi, espérons-nous, en faisant mieux connaître des résultats qui risquent quelquefois de demeurer un peu ignorés, faciliter les recherches futures. Dans le même but nous publierons également des documents destinés à préparer le terrain pour de nouvelles études de détail et de synthèse.

En assurant la publication de ce périodique, les Archives des Alpes-Maritimes sont fidèles à leur mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

CENTRE DE DOCUMENTATION
DES ARCHIVES des ALPES - MARITIMES

TRIMESTRIEL

1965- N° 3

5 e Année

RECHERCHES REGIONALES

Côte d'Azur et Contrées limitrophes

* * * *

* *

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

5, avenue Edith-Cavell - NICE.

Les "Recherches Régionales" reproduisent objectivement les textes présentés par les auteurs. Les opinions émises ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de la Direction.

*

*

*

En cette fin de l'année 1965, alors que la jeune Université de NICE inaugure sa carrière, notre bulletin de " RECHERCHES REGIONALES" achève sa cinquième année. Ayant eu le privilège d'être étroitement associés aux travaux suscités par les Instituts et Collèges d'enseignement supérieur, nous saluons avec joie une promotion qui, conférant à la ville de Nice une dignité nouvelle, ne manquera pas par contre-coup de donner un intérêt accru aux études publiées ou analysées dans les pages de notre périodique.

Les Archives des Alpes-Maritimes sont heureuses de constater le parti qui a été tiré des ressources documentaires accumulées dans ses fonds par les auteurs de thèses et de mémoires. Ceux-ci ont pu ordonner leurs enquêtes et s'aventurer dans cette masse un peu rebutante pour des novices grâce à la direction de leurs professeurs qui ont mis à leur disposition, pour les guider dans cette voie difficile, une science toujours sûre et une bienveillance jamais lassée.

Les résultats ont dans l'ensemble correspondu aux efforts et les "RECHERCHES REGIONALES" ont bénéficié de cette collaboration entre l'expérience des aînés et l'ardeur des débutants.

En saluant la naissance de l'Université niçoise, nous tenons à adresser nos remerciements aux professeurs qui ont apporté avec tant de dévouement leur précieux appui à ce bulletin.

Nous avons eu recours constamment à eux lorsqu'il s'agissait de mettre au point les textes, et souvent ils ont bien voulu analyser eux-mêmes des travaux que nous n'aurions pas eu la place de publier intégralement.

M.Aubenas, pour l'histoire du droit, M.M. Bordes et Nouschi, assistés de M.Gonnet et d'une jeune équipe récemment intégrée à

l'enseignement supérieur, pour l'histoire moderne et contemporaine, M. Miège et ses collaborateurs immédiats, pour la géographie, ont assuré la tenue scientifique de "RECHERCHES REGIONALES" et nous avons contracté envers eux une dette de reconnaissance que chaque jour vient confirmer.

Nous sommes certains, avec de tels concours, qu'un bel avenir s'ouvre devant nous pour nous permettre de faire progresser nos connaissances en mettant en commun les résultats acquis par une utilisation méthodique des sources offertes à nos investigations.

**RECHERCHES
REGIONALES**

SOMMAIRE

GEOGRAPHIE

Le climat varois
Par M. ROUGETET

P 2

Alpes-Maritimes

et

HISTOIRE

La maison commune de Nice
Par A. DEMOUGEOT.

P 12

Contrées limitrophes

Le boulangisme à Nice
D.E.S. d'histoire présenté en 1963 résumé par l'auteur
Par R. BEGLIOMINI

P 20

ETUDE DE DOCUMENTS

Pour une étude de la santé publique sous
l'administration sarde - Enquête sur le choléra à Nice
en 1835
Par M. GALLO

P 27

**6^e année
1965- n°3
Juillet-septembre
15**

LE CLIMAT VAROIS¹

PAR M. ROUGETET

¹ M. Rougetet a déjà publié cet article, mais il a pu obtenir l'aimable autorisation de le faire paraître à nouveau dans "Recherches Régionales", ce dont nous le remercions.

Avant d'entreprendre une étude plus complète, que je me propose, sur le climat varois qui ne sera possible que dans quelques années lorsque les éléments météorologiques accumulés offriront une période plus longue, il m'a paru intéressant d'exposer ici quelques idées générales qui apparaissent déjà à la lueur des statistiques d'une vingtaine d'années, tranche évidemment bien faible alors que le cycle climatique peut s'échelonner sur des siècles et même des millénaires.

Du fait de sa situation géographique, le Var, comme tous les départements baignés par la Méditerranée procède de deux tendances climatiques:

- climat marin sur le littoral et à proximité
- climat continental dès que l'on s'enfonce à l'intérieur à 30 ou 50 km.

Cette particularité donne au paysage côtier sa note dominante par une végétation toujours verte en dépit des rigueurs de l'été. L'humidité de la mer y entretient une certaine fraîcheur qui se traduit par des rosées souvent très abondantes au printemps et en automne,

Là est le secret de ces vignobles côtiers toujours verdoyants, de ces jardins florissants, de ces pentes littorales couvertes d'une végétation abondante et variée.

Situé en dehors des trajectoires habituelles des perturbations atlantiques, le Var, comme le Sud-est, jouit d'une situation privilégiée dont la caractéristique est un ciel d'un bleu profond et limpide, surtout par mistral, et d'une température douce.

LE CLIMAT.-

Le climat d'une région peut être caractérisé par les masses d'air qui la baignent normalement.

Le premier travail du climatologue sera de rechercher la fréquence des masses d'air en un même point, de calculer pour chacune d'elles les valeurs moyennes des éléments météorologiques qui les caractérisent: vents, température, hygrométrie, pluviométrie, nébulosité, etc...

Ceci établi, on aura déjà acquis un aperçu du climat local ou microclimat.

Pour l'étude du climat régional ou départemental, en attendant de l'appliquer à une zone plus étendue, la comparaison et la classification de chaque climat local fera apparaître alors les points les plus critiques et notamment ceux qui seront les plus caractéristiques du point de vue touristique et des plus bénéfiques du point de vue médical.

Mais ce travail est de longue haleine et nécessite une compilation préliminaire d'observations et surtout une grande précision dans leur relevé et leur notation.

C'est la raison des commissions météorologiques départementales dont le rôle dans ce domaine est des plus importants.

Le climat ainsi obtenu sera la synthèse des masses d'air affectant une région et celle-ci pourra être alors divisée en zones climatiques parfois nettement différenciées.

Il n'est pas sans intérêt d'étudier et d'approfondir certains aspects du microclimat pour les stations de tourisme et les stations de cure.

Ainsi l'étude de l'électricité atmosphérique, de la radioactivité, du rayonnement solaire sans parler d'éléments plus communs tels que la luminosité du ciel, la sécheresse, l'hygrométrie, etc...

Pour une station située à une certaine altitude moyenne de 300 à 500 m. par exemple, elle bénéficiera d'un air moins pollué, d'une clarté plus grande qu'un point de la ville où s'amassent durant la nuit les poussières et les fumées formant au lever du jour, lorsque l'air est calme, un écran de brume que l'on discerne très bien d'une certaine distance.

L'ENSOLEILLEMENT.-

On sait que le Sud-Est de la France a un climat privilégié du fait qu'il se trouve en dehors des grands courants de perturbations atlantiques.

Le littoral du Sud-Est bénéficie d'un ensoleillement supérieur aux autres régions méditerranéennes et son maximum se situe à Camarat avec environ 3 000 heures au soleil ainsi que Saint-Raphaël. Toulon arrive en deuxième position avec 2 905 heures suivi de Montpellier 2 788 heures, de Nice 2774 heures et de Perpignan avec 2644 heures.

Si l'on veut quelques points de comparaison, sachons que Paris accuse 1 847 à 1900 heures? Lille 1 593 heures et Brest 1 684 heures tandis que Lyon se relève avec 2 093 heures.

Il est donc du plus grand intérêt pour une ville, qu'elle soit classée station de tourisme ou de cure, de connaître son ensoleillement et, en particulier, d'enregistrer le trouble de atmosphère causé par les poussières, les fumées, les émanations de vapeurs de toutes sortes. La diminution de l'intensité du rayonnement solaire dans une ville donne un aperçu sur l'impureté de l'air ou sa pollution.

M. Besson, climatologue de la ville de Paris, a montré par l'exemple qu'une station située à 20 km de la capitale mais se trouvant sur le trajet des fumées émanant des usines, accusait un déficit très net de radiations solaires.

PLUVIOSITE.-

Le régime des pluies est lié à celui des masses d'air et des vents. Il est intéressant d'établir une vue d'ensemble pour la période où les pluies sont les plus fréquentes et les plus abondantes (mai et novembre pour le Var) et la période de sécheresse afin de prémunir les populations contre une diminution possible des sources et de l'alimentation en eau (juin à septembre pour Toulon) comme cela s'est produit quelquefois.

La répartition de la pluie est fonction de l'origine des vents. Pluies par régime de S-E notamment; sécheresse au contraire par régime dérivé du mistral (Ouest à S-O).

L'orographie joue un rôle capital dans la répartition des pluies.

Certaines chaînes de montagnes exposées aux vents humides de S-E seront copieusement arrosées tandis que le versant opposé accusera une sécheresse et une douceur de la température due au phénomène du "foehn"(cas notamment pour Menton par régime de Nord).

Le "foehn", comme il est généralement observé, occasionne une très forte diminution du nombre des poussières. Deux causes agissent ici dans le même sens: l'apport d'air pur des régions atmosphériques supérieures, puisque le "foehn" est un vent descendant (catabatique) et, en second lieu, la traversée, par le vent, de régions inhabitées. Le "foehn" souffle, en effet, transversalement aux vallées et balaye des espaces où les habitations sont très rares ou inexistantes.

La connaissance de la répartition saisonnière des vents dominants permettra de mieux adapter les projets d'urbanisme des municipalités ainsi que le choix judicieux de l'emplacement pour les sanatoria ou les stations de cure.

L'HYGROMETRIE.-

L'humidité de l'air est facile à déceler. Elle est naturellement plus forte sur une bande littorale soumise presque en permanence à la brise marine qu'à l'intérieur où se font déjà sentir les indices d'un climat semi continental.

Un exemple fera apparaître cette différence.

Toulon dispose d'une station climatique située à 3 km en ligne droite de la station de la

météorologie nationale à la Mitre, sur le littoral du Mourillon.

Cette faible distance est cependant suffisante pour faire apparaître les caractères propres de ces deux points.

Alors que la station de la Mitre est baignée par une humidité moyenne annuelle de 64%, la station climatique de Claret, située sur les avant pentes du Faron, au nord de la ville, n'accuse que 54 %. Mais cet écart devient plus important si l'on considère la saison.

Au printemps, par exemple, et par vent humide de S-E, l'écart entre les deux stations atteint 24 % (10 avril 1952: Claret 49 %, la Mitre 73 %).

Le mistral, qui est un vent sec soufflant de terre, tend à égaliser le degré d'humidité des deux points (12 mai 1952: Claret 36%, la Mitre 35%).

L'été, par régime de S-E à E, l'écart devient considérable (le 12 juin à 18 heures, Claret accuse 68% et la Mitre 96 %, presque la saturation.) Le 28 juin à 12 heures, Claret note 47 et la Mitre 80%: (l'un des plus grands écarts de l'été 1952).

LES TEMPÉRATURES.-

Toutes ces fluctuations réagissent évidemment sur la température. C'est ainsi que l'hiver à Toulon, la Mitre, les minima thermiques sont moins bas que ceux enregistrés à l'intérieur (à la station du Luc à 30 km à vol d'oiseau, et ente celle de Claret à 3 km, située sur les avant-ventes du Faron).

Le contraire se produit l'été où les maxima thermiques du littoral bénéficient de la brise marine et sont moins élevés qu'à l'intérieur.

Cette particularité très importante, doit entrer en ligne de compte pour les projets d'urbanisme et de stations de cure.

De ce qui précède, on peut dire que si la Mitre a un climat marin, Claret bien que peu éloigné du littoral, subit déjà l'influence d'un climat pré-continental.

L'écart d'altitude entre ces deux points bien que faible (31 m) est cependant suffisant pour ranger le quartier de Claret à l'échelle du microclimat, comme quartier plus sain, plus sec que celui du littoral.

Les minima sont plus accusés à Claret qu'à la Mitre baigné par l'air marin régulateur des amplitudes. C'est ainsi que l'amplitude moyenne annuelle est de 9°73 en 1948 et 10°62 en 1949 contre seulement 7°14 et 7°44 pour les mêmes années à la Mitre.

Ces considérations climatiques font que le refroidissement automnal et le réchauffement printanier sont beaucoup plus hâtifs à Claret.

Au printemps et à l'automne, les rasées sont très abondantes à la Mitre et faibles ou nulles à Claret.

Pendant la nuit, durant ces saisons, le sol rayonne et constitue une surface froide où l'air qui le surplombe se refroidit et y condense sa vapeur d'eau; celle-ci étant beaucoup plus forte au bord du rivage que sur les pentes du Faron, la rosée y est donc nécessairement plus abondante, d'autant plus que, durant les calmes nocturnes, l'écoulement de l'air suit l'inclinaison des pentes montagneuses et glisse des sommets où il est plus sec, vers la plaine.

Si Claret et la Mitre étaient situés à niveau égal sur une plaine, les écarts y seraient moins accentués; ce sont la différence d'altitude et le relief immédiat du Faron qui confèrent à Claret sa tendance continentale.

Ces deux points ont leurs avantages et leurs inconvénients physiologiques.

L'hiver, les minima sont moins accusés à la Mitre, climat maritime qu'à Claret climat pré-continental.

L'été, par contre, les maxima élevés donnent à Claret, où la brise de mer parvient faiblement, une sensation d'étouffement. Au point de vue humidité, l'écart d'altitude entre la Mitre et Claret est suffisant pour éviter cette dernière station l'excès de condensation par suite

du trajet entre le littoral et la base du Faron où une partie de l'humidité s'est déposée.

Nous avons là une indication précieuse que l'on doit retenir et qui met en évidence - mieux que de simples considérations personnelles- l'état du climat en un lieu et son degré de salubrité, indice important pour la thérapeutique médicale.

LES VENTS.-

Quant au régime des vents, il a partie liée avec l'état général de l'atmosphère puisque ce sont les courants, les masses d'air qui constituent le "climat".

Le S-E est soumis aux deux courants principaux:

- le mistral qui, par suite du relief, a une composante N-O à O-N-O et qui souffle parfois en tempête (15 janvier 1951 : 144 km/h. et 18 janvier 1951 205 km/h.; sa fréquence est plus grande en janvier, février, mars, novembre et décembre.

Il s'étend sur toute la zone située à l'Ouest de St-Raphaël qui, par suite du minimum qui y stagne souvent, en est la limite.

- Le vent d'est est généralement moins fort sauf en certaines circonstances exceptionnelles (tornade du 25-26 septembre 1947: 144 km/h.) et s'étend jusque vers la Ciotat. Sa fréquence se situe en mars et en mai en moyenne.

Ces deux flux étant d'origine nettement différente, on conçoit qu'ils apportent avec eux soit un ciel dégagé et un temps sec si c'est le mistral ou au contraire, un temps humide et pluvieux si c'est le vent d'Est.

S'ils se contrarient, leur conflit engendre un système pluvieux qui s'aggrave par suite du relief des Maures et de l'Estérel.

On rappellera pour mémoire les 14 vents provençaux :

- la tramontane ou vent de l'au-delà des monts qui souffle dans la région du Roussillon et les Pyrénées Orientales (Perpignan).

- le gregau qui souffle du N.-E et non pas du côté de la Grèce malgré son nom.

- l'oursuro ou regali voisin du précédent.

- le levant du plein Est, souvent humide, apportant la pluie.

- l'eissera ou sirocco du S-E d'été chaud.

- le miejou ou midi du plein Sud, frère du précédent.

- le poulén du provençal "pouen" ou couchent (S-SO) capricieux comme un poulain en liberté.

- le labech vent frais du S-O, soufflant de juin à septembre et dont le nom a été importé par les marins grecs.

- le largade vent d'ouest, du large, souvent violent et dangereux de février à mars.

- le mistrau dont on connaît trois directions

- le mistrau larg ou ponant

- le mistrau intre ou intérieur

- le vrai mistrau, le maître, le grand, le magistraou qui est devenu maestral puis, par contraction, mistral.

- enfin le 14ème est la crise marine ou vent solaire ou vent des aires favorable au vannage des blés. C'est la bonne brise d'été qui se déplace suivant le soleil, du Levant au Ponant, fraîche et agréable.

METEOROPATHOLOGIE.-

La masse d'air, baignant une région constitue donc une première partie de l'idée de climat.

Or, l'individu ayant vécu dans un climat déterminé ne s'adapte souvent pas sans peine

à un nouveau climat. Les exemples dans cet ordre sont fréquents.

Cette adaptation sera plus ou moins longue, notamment si le nouveau climat diffère de l'ancien.

Certains individus n'en éprouvent aucune gêne; d'autres, même en bonne santé, éprouvent des malaises dus à un déséquilibre général dont l'origine parfois est difficile à déceler.

Ce point intéresse à la fois le biologiste et le médecin qui devront définir la part qui peut revenir à un changement de masses d'air dans la physiologie de leur climat.

Cette différence et cette influence ont fait l'objet de nombreuses études, notamment en Allemagne, sur les cas d'embolie qui seraient plus fréquents par air maritime doux accompagné de perturbations dans le champ électromagnétique de l'atmosphère..

Ces propriétés électriques et électromagnétiques de l'air sont aussi à étudier.

Enfin l'influence du climat, de la masse d'air par conséquent et les radiations du sol ont sans conteste une action capitale sur notre organisme.

Voyons à ce sujet, les recherches effectuées par le Docteur Bianconi et M. Godefroy, sur le facteur "ionique", l'humidité de l'air par le professeur italien Tallarico et sur "l'Aran" par le Docteur Curry de Chicago.

LE FACTEUR "IONIQUE".-

Avec le Docteur Bianconi, directeur du Centre d'Études bioclimatologiques à Paris et M. Godefroy qui ont entrepris la tâche de démontrer l'influence du facteur "ionique" dans la détermination d'un climat, nous entrons dans le vif du sujet puisque ces praticiens cherchent à préciser les données physiques et biologiques sur lesquelles nous devons fonder la "science des climats" dans ses rapports avec la vie.

Et ils se sont attachés à l'étude, depuis 1934, de l'influence biologique des ions atmosphériques qu'ils appellent "facteur ionique" et à préciser son rôle sur les états de santé, de fatigue et de maladie. De plus, s'appuyant sur des mesures physiques à l'aide d'appareils enregistreurs, ils cherchent à déterminer le caractère de certaines stations pour une classification clinique.

Mais cette notion de "climat" contient en germe une foule de facteurs qui agissent sur l'homme et qui sont naturellement variables d'un moment à l'autre en liaison avec les perturbations atmosphériques.

Les enregistrements obtenus par le Docteur Bianconi montrent que pendant les périodes de beau temps la charge électrique est positive et constante tandis qu'elle subit de fortes amplitudes lors du passage de perturbations météorologiques.

Et la complexité de ces recherches est naturellement accrue du fait que tous les individus ne réagissent pas de la même manière aux variations physiques et chimiques : froid, chaleur, soleil, altitude, etc....

On peut rapprocher de l'étude de MM. Bianconi et Godefroy sur le "facteur ionique" celle de la variation de l'électricité atmosphérique ou charge spatiale qui n'est pas négligeable.

On ne tient pas assez compte, dans nos occupations habituelles, de ce phénomène qui existe à l'état latent car l'atmosphère est le siège d'une charge électrique qui varie suivant le rythme des différentes masses d'air en jeu: air tropical ou air polaire.

Ces variations se manifestent par des accidents météorologiques : pluie, vents, orages etc... et chez l'être humain naturellement qui en accuse les incidences par des troubles divers et notamment à chaque changement de temps (douleurs, rhumatismes, palpitations, etc...).

Certains praticiens se sont penchés sur ce problème: les Docteurs Denier, de la Tour du Pin (Isère), Dessert, de Bergerac, Chaize, de Cambo, Constantin, de Biarritz, Blanquet, de Clermont-Ferrand et Jacques Allais de Fourtou.

Les Docteurs Dussert et Denier en particulier, ont observé ce phénomène chez leurs malades lesquels manifestent des symptômes pathologiques du fait des "variations de potentiel électrique".

Leurs conclusions exposées lors du congrès de Thalassothérapie (du grec : "Thalassa". mer, et "thérapie" traitement) qui s'est déroulé à Cannes en avril 1957, ont été écoutées avec grand intérêt.

C'est ainsi que le Docteur Dessert de Bergerac, a mesurée jour après jour, l'électricité atmosphérique et a comparé ses observations avec l'état sanitaire dans diverses collectivités.

Après des milliers de mesures, il a posé le principe qu'une différence de 100 volts par mètre, en un point donné, est la condition suffisante pour provoquer des troubles dans notre organisme.

Or, ces variations sont liées à l'ionisation, phénomène capital qui joue un rôle considérable dans la naissance des orages aussi bien que de la neige, et dont les différences de potentiel peuvent être vivement ressenties chez certains sujets et certains radiesthésistes.

Et le Docteur Dussert de conclure que la plupart des accidents pathologiques des gens bien portants sont dus à des variations de l'électricité atmosphérique qui perturbent l'équilibre électrique intérieur et que si les médecins étaient mieux avertis de ces variations du potentiel atmosphérique, ils pourraient chercher à prévenir les complications chez leurs malades.

Un pas de plus sera fait le jour où nous analyserons mieux l'influence des facteurs encore mal connus de la cosmologie.

Un autre médecin spécialiste de ces questions, le Docteur Denier, de la Tour du Pin. (Isère), a recherché depuis 20 ans les relations pouvant exister entre les facteurs météorologiques et les accidents aigus que présentaient ses malades.

Ses recherches l'ont conduit à la conclusion suivante que 9 fois sur 10, par une ionisation positive de l'air suivie d'une ionisation négative, les accidents organiques se produisaient.

En suivant attentivement les variations de l'ionisation de l'air, on peut déceler les aggravations ou la naissance d'accidents chez les malades. Mais qu'est-ce que "l'ionisation" ?

Sans entrer dans le détail, ce qui demanderait un trop long exposé, sachons que l'atmosphère est soumise à de multiples radiations, dont les fameux rayons cosmiques qui nous traversent à raison de 200.000 fois par heure.

Ces rayons arrachent un électron aux atomes qu'ils rencontrent et, de ce fait, "ionisent" l'air en rendant les molécules positives. Mais l'électron libéré s'associe à une autre molécule qui, elle, devient négative. Ces molécules ionisées se combinent avec les atomes et forment des ions positifs et négatifs qui constituent alors la "charge spatiale de l'atmosphère".

Comment se comporte notre corps dans le "milieu ambiant" ?

Notre milieu intérieur, corps électrisé relativement homogène, baigne dans un milieu ionisé. Cette ionisation peut subir des variations relatives sans amener de perturbations électriques d'un retentissement sensible sur l'équilibre ionique intérieur, d'autant plus que nos tissus extérieurs et notamment la peau, doivent jouer le rôle d'amortisseurs emmagasinant ou laissant fuir le surplus de cette accumulation

Si les variations électriques du milieu ambiant sont rapides, celles-ci vont créer un déséquilibre local qui produira, suivant leur intensité, des incidents sur notre organisme.

L'appareil enregistreur.

L'appareil enregistreur susceptible d'enregistrer ces variations est placé à 1 m du sol.

Il est constitué par un collecteur avec substance radioactive muni de son égalisateur de potentiel, relié à l'armature externe d'un électroscope à feuille d'or dont l'armature interne est reliée au sol.

Le collecteur, ou prise de potentiel, est susceptible de se mettre automatiquement et à tout instant au même potentiel qu'un point déterminé de l'atmosphère.

Ainsi les dénivellations de potentiel entre le sol au 0 théorique et un point situé à 1 m. au-dessus, permettent d'avoir une idée des variations, du champ électrique. Ce champ est dû à la présence dans la haute atmosphère de fortes charges positives. Par temps orageux ou très variable, ce champ change de sens et de direction.

Tous ces résultats incitent les médecins et les biologistes à s'intéresser davantage aux microclimats qui tous ont un signe particulier dû, d'une part, à l'état électrique de l'atmosphère et, d'autre part, à la radioactivité du sol, dont les roches, comme il a été dit plus haut, peuvent être bénéfiques ou nocives à certains organismes dont la longueur d'onde propre n'est pas en synchronisme.

- On sait déjà que le climat méditerranéen est stimulant pour les lymphatiques et les hépatiques; il est, par contre, déconseillé aux sanguins, nerveux, et hypertendus.

- Celui de la vallée du Rhône, comme toutes les zones de grand brassage d'air, n'est pas indiqué aux cardiaques car le grand souffle du mistral, s'il purifie l'atmosphère, provoque dans la cage thoracique des pulsations néfastes au rythme du cœur.

Le climat de montagne, d'altitude moyenne est sédatif, apaisant pour les nerveux qui y trouvent un repos bienfaisant.

- Il est notoire, dans la région du sud de Lyon, d'observer le "coup de chaleur" dû au vent de Sud chaud, le "sirocco" issu d'Afrique du Nord et qui détermine automatiquement des accès pathologiques, notamment chez les enfants qui se déshydratent brusquement.

Dans tous les cas, la sensation physique de chaleur et de froid que l'on perçoit, se double d'une variation électrique qui, si elle est peu perceptible, aggrave le premier effet par des maladies souvent vagues et indéfinies mais qui n'en existent pas moins.

L'ACTION DE L'HUMIDITE DE L'AIR.-

Rappelons, en passant, les originales recherches et les déductions émises par le professeur italien Tallarico.

D'après lui, l'air en soi est neutre, indifférent à l'égard des germes pathogènes, mais un certain degré d'humidité lui confère un pouvoir bactéricide véritablement magique.

Il faut toutefois que l'humidité relative de l'air soit exactement de 50 %; c'est alors qu'il se révèle mortel pour les germes. Mais ce pouvoir bactéricide disparaît lorsque le taux de l'humidité est inférieur.

Des expériences faites, il ressort que cet air à 50 % n'occasionne aucune perturbation dans l'organisme pourvu que sa température ne soit pas inférieure à 10° ni supérieure à plus de 17°, autrement dit, une température moyenne de 15° et un air à 50 % d'humidité serait idéal. On pourrait ainsi expliquer pourquoi les maladies respiratoires sont si répandues en certaines saisons et pas en d'autres. Le professeur Tallarico a fait une autre remarque : c'est que l'air à 50 % étant imprégné de sel détruit plus efficacement les bactéries.

L'ARAN.-

Lors du congrès de médecine thermale et de climatologie qui s'est tenu à Cannes en avril 1952, il fut question d'un nouveau corps, d'un gaz plutôt, contenu dans l'atmosphère en proportions très variables selon les lieux et qui pourrait apporter un élément de solution très intéressant dans ces délicates recherches du "climat".

Il s'agirait d'un dérivé de l'ozone, cette couche gazeuse située vers 25/40 km de hauteur et qui arrête, pour notre bénéfice, le trop grand rayonnement de l'ultra-violet émanant du soleil.

Le dernier congrès de climatologie a mis l'accent sur l'action en apparence prépondérante qu'exercerait ce corps dans l'influence du climat sur la santé.

C'est le Docteur Curry, de Chicago, qui a découvert ce nouvel oxydant dérivé de l'ozone et qu'il a baptisé "l'aran".

Des enregistrements faits en Europe et en Amérique ont montré que la quantité d'aran varie quotidiennement avec l'heure. Elle passe par un maximum l'après-midi et par un minimum la nuit; elle varie également avec les fluctuations des vents :

- faible par vent de Sud
- forte par vent froid de Nord.

Les fumées qui obscurcissent le ciel des cités industrielles s'opposent à une concentration d'aran.

Les expériences faites par le Docteur Curry sur des sujets humains ont montré que certaines personnes sont revigorées par une forte teneur en aran, tandis que d'autres ne peuvent la supporter et perdent connaissance, ce qui confirme une fois de plus qu'à chaque sujet doit correspondre un traitement approprié mais des essais peuvent cependant être faits pour déterminer chez le patient le degré tonifiant de Varan.

- Le Docteur Curry a entrepris avec ses collaborateurs l'étude de plusieurs stations thermales en Allemagne pour les classer suivant la richesse de l'air en aran et ils ont découvert que les stations riches en aran ont des sources à eau alcaline tandis que les stations où l'aran se trouve en faible quantité sont caractérisées par la présence de sources acides. Curry prétend avoir définitivement percé le secret de la notion de "climat" qui, d'après lui, serait essentiellement déterminé par le contenu de l'air en aran et par ses variations.

Signalons enfin qu'un appareil à déceler les indices pathologiques avant même qu'une maladie se déclare a été présenté au cours d'une réunion de spécialistes à Bad Honnef, près de Bonn en Allemagne, par son inventeur le Docteur H.A. Haensche. Le médecin allemand déclare s'être inspiré des recherches du Docteur Curry sur la sensibilité de l'organisme humain aux conditions atmosphériques.

LA RADIOACTIVITE.-

Il est nécessaire, depuis les recherches fructueuses de la radioactivité, de considérer que l'action des roches sous-jacentes constitue elle aussi un facteur non négligeable dans les différentes variables du climat.

On sait que nous sommes bombardés, à raison de 200.000 fois par heure, par les rayons cosmiques très pénétrants et dont l'accélération, voisine de la vitesse de la lumière, s'accroît en traversant les champs magnétiques des étoiles,

Ce bombardement incessant de notre globe crée tout naturellement une saturation de certaines roches qui deviennent ainsi radioactives à notre insu. Seul le compteur Geiger, comme vous le savez, peut les déceler.

Alors s'explique la propriété qu'ont certaines roches d'être bénéfiques ou nocives pour l'homme, les animaux et les végétaux.

"Changer d'air" est très souvent un changement de rayonnement qui amène chez bon nombre de personnes, un bien-être qui peut se prolonger plusieurs mois. Ainsi s'éclaircissent certaines légendes parlant de terres maudites où toute végétation dépérit et où l'homme contracte des maladies.

Le Professeur Payne, qui a poursuivi pendant 25 ans ses recherches. Sur ce sujet, a pu localiser en Amérique du Sud certaines régions parfaitement immunisées contre cancer, la tuberculose, la malaria, etc... Mieux, les individus atteints de ces maladies et venant d'autres contrées, s'y guérissent car ils retrouvent leur équilibre "ionique".

L'homme soumis à ce même rayonnement est, lui aussi, plus ou moins saturé; il

devient à son tour radioactif à son insu et peut même faire bénéficier ses contemporains de ce surplus de rayonnement souvent bénéfique. Mais tout doit être dosé car un excès de rayonnement peut aussi être néfaste.

Le Professeur Lakowski avait, en 1925, entrepris des recherches dans ce sens sur les géraniums. On peut rapprocher cette influence nocive ou bénéfique des radiations, des habitudes ancestrales des indigènes, qu'ils soient d'Amérique, d'Océanie ou d'Afrique, de se parer de colifichets métalliques : bracelets, pendeloques, etc.... destinés, d'après le sorcier du village, à éloigner "l'esprit du mal". En fait, ces parures ont pour effet de neutraliser certains rayonnements nocifs de roches sous-jacentes qu'avaient, par expérience, déjà décelés leurs ancêtres.

Je me permets de vous citer ces faits pour bien montrer que le mot "climat" renferme en lui quantité de facteurs dont l'interférence et interaction souvent conduisent à établir vraiment un "état climatique" pour une région. C'est là que doivent tendre les efforts du météorologiste sans oublier l'apport précieux des médecins et des biologistes.

LA MAISON COMMUNE DE NICE

PAR A. DEMOUGEOT.

Sous l'ancien régime, la maison commune de Nice est située place Saint-François; construite dans les années 1579-1580, c'est, à l'origine, un bâtiment rectangulaire d'aspect très modeste, composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages, sans aucune ornementation extérieure; pour lui donner un peu plus de caractère ou ajoute à l'édifice, en 1679, un portique de style classique. Le conseil de ville tient là ses rares séances au cours desquelles la discussion ne doit porter que sur les sujets autorisés par le gouvernement, relatifs, le plus souvent, aux finances municipales. Le 14 septembre 1792, il se réunit pour la dernière fois; depuis plus de deux années la ville est remplie d'émigrés; des deux années de la frontière l'armée est sur le pied de guerre; cependant, à aucun moment le conseil de ville ne s'est permis d'envisager les conséquences d'une irruption des Français et de prévoir les dispositions à prendre en cas de siège.

Après l'entrée des troupes françaises, la commission municipale nommée par le général Danselme siège à la maison commune dès le 1er octobre 1792 au soir ou le 2 au plus tard. Suivant un usage établi en France où les différents corps constitués département, district et municipalité se réunissent pour prendre en commun les décisions importantes, le comité administratif permanent chargé de l'administration du ci-devant comté, qui a ses propres bureaux à l'évêché se joint fréquemment à la commission municipale. Il en est ainsi le 15 octobre 1792 lorsque Barras dépose sur le bureau une adresse à la Convention nationale pour demander la réunion de Nice à la France. Ensuite, la maison commune demeure le siège du Conseil municipal élu le 16 décembre 1792 qui comprend, à côté des réactionnaires, des partisans de l'ordre nouveau, tels que le Marseillais André Chabaud², et qui est présidé par l'avocat Pauliani dont toutes les sympathies vont à l'ancien régime. Conséquence de la réunion de Nice à la France, de nouvelles élections ont lieu le 24 mars 1793. Les niçois jouissent d'une plus grande liberté pour exprimer leur opinion, ils sont mieux renseignés sur ce que leur apporte dans l'immédiat la Révolution, aussi votent-ils à droite; André Chabaud et ses amis sont éliminés tandis que Pauliani et le groupe des réactionnaires reviennent au Conseil. Pendant douze mois, les nouveaux élus consacrent leurs efforts à assurer le ravitaillement de la population et s'abstiennent prudemment de prendre figure d'opposants malgré quoi, le 26 mars 1794, ils sont destitués par les représentants du peuple en mission, sous la pression de la Société populaire. Augustin Robespierre et Ricord remplacent alors les élus du peuple souverain par une commission composée de personnages engagés dans la Révolution, donc peu enclins à tenir compte des traditions; parmi eux, figure André Chabaud.

Les nouveaux Administrateurs du département désignés en même temps que la commission municipale et de la même façon, se trouvaient à l'étroit à l'évêché; ils allèrent, au mois d'avril 1794, s'installer au second étage de la maison de l'émigré Torrini de Fougassières, située à l'angle nord-ouest d'une rue appelée plus tard rue Municipale puis rue du Pont Neuf (Alexandre Mari) et de la place Égalité (place du Palais)³. Attenant à la maison du côté du couchant, était un jardin qui faisait partie de la même propriété et s'étendait jusqu'à la rue de la Terrasse. Les services du district occupèrent l'évêché devenu vacant. Au mois d'avril également, la commission municipale, en raison de la grande affluence des citoyens qui venaient dans ses bureaux, décida de siéger dans un local plus vaste que l'antique maison commune et choisit pour cela l'étage de la maison Vintimille, dite "maison Grine" parce que,

²Le consul de France Julien écrit au ministre le 27 mai 1767 qu'un certain Chabaud Joseph, fabricant chapelier a été obligé de quitter Marseille et de se réfugier à Nice pour se soustraire aux tracasseries de concurrents; il est un honnête homme; son fils aîné Antoine l'a rejoint ainsi que le cadet André Chabaud. Ils font à Nice le commerce de chapeaux mais ne fabriquent pas. Arch. Nat.

³Directoire du département. Délib. 6 août 1794- Arch. dép). L 34 - La rue du Pont Neuf n'a pris ce nom qu'en 1824 lorsque le pont fut construit.

peut-on supposer, le consul d'Angleterre Greene y aurait demeuré⁴.

L'immeuble avait appartenu à Cherries-Théodore Lascaris de Vintimille et Castellar, fils de Charles-François et de Maria Amédée Arbosia-Mella. Le 26 janvier 1766, ce Lascaris avait épousé à Avignon Marie-Césarée- de Forbin⁵ qui lui apportait une dot de 80.000 livres. De cette union était né un fils Théodore, puis le mari était mort à Nice, intestat, en 1789. Lors de l'entrée des troupes françaises ou peu avant, la veuve avait émigré et s'était rendue au Piémont où son fils, qui servait dans l'armée sarde, lui avait donné procuration pour gérer les biens qu'il tenait de son père décédé. Devenu bien d'émigré, l'immeuble Vintimille fut alors placé sous séquestre. Il était situé dans l'"agrandissement de Nice" comme l'on disait alors, c'est-à-dire au quartier Villeneuve, à l'angle sud-est de la rue de la Terrasse et d'une rue non dénommée qui devint la rue Municipale; à l'angle opposé, était le jardin également planté d'orangers, de la maison Corvési qui abritait en 1794 les bureaux de l'agence de commerce et qui est aujourd'hui une annexe de la Mairie. De l'autre côté de la rue de la Terrasse se trouvaient les bâtiments des Minimes transformés en hôpital militaire. Enfin, à l'intérieur du quadrilatère compris entre les rues de la Terrasse, Municipale, de l'Indivisibilité (St François du Paule) et d'une rue non dénommée à l'époque, aujourd'hui rue Louis Gassin, un jardin encore, faisant partie de la propriété Héraud. De tous ces jardins, qui embellissaient le quartier neuf, il ne reste que le souvenir; au cours du XIXe siècle, des bâtisses de rapport ont pris la place des arbres et des fleurs, comme il se voit de nos jours en d'autres points de la ville. La maison comprenait un étage sur rez-de-chaussée et trois caves; l'étage était composé de onze pièces avec onze fenêtres de façade au midi, cinq au couchant et nuit, au nord. Deux escaliers permettaient d'y accéder, le plus grand donnant sur la rue Municipale, était commun avec la maison contigüe; le second, qui emboutissait rue de la Terrasse, servait également à l'immeuble voisin suivant un usage qui semble avoir été assez fréquent à l'époque et qu'expliquent des raisons d'économie de construction. Si l'on en croit Toselli⁶ c'est dans ce vaste bâtiment que se trouvait, sous l'ancien régime, l'intendance Sarde, et c'est là que les soldats français jetèrent à la rue les archives du comté de Nice, pour faire de la place. La nouvelle maison commune se trouvait en dehors de la vieille ville, assez loin de l'agglomération principale et c'était un inconvénient, mais elle avait l'avantage d'être tout proche des services du département, des bureaux de l'état-major et du logement du général en chef installés alors chez Jacques Honoré de Saint-Pierre, enfin du logement des représentants du peuple en mission qui occupaient la maison de Paul Saint-Pierre.

La commission municipale nommée par Augustin Robespierre et Ricord dura sept mois; pendant la Terreur, elle ne se signala par aucun excès, ce qui lui permit de franchir sans mal le cap du 9 thermidor. Cependant elle était trop marquée par les événements; aussi, le 21 novembre 1794, les représentants du peuple Ritter, Turreau et Cassanyès jugèrent-ils nécessaire de remplacer ses membres les plus engagés dans la politique jacobin; la nouvelle commission fut modérée et, à partir du 12 février 1795, elle eut auprès d'elle comme agent national chargé d'assurer la promulgation et l'exécution des lois, l'avocat Pauliani.

⁴Commission mun. Délib. 3 avril, 17 sept.1794 et 8 nov.1797.Arch.com.et dossier 112 Bib.de Cessole.

⁵Jean-Baptiste-Ignace-Louis de Forbin, marquis des Issarts avait pour ancêtres des négociants marseillais du XV^e siècle; sa famille s'était illustrée dans la marine. Une de ses filles Marie-Agricole-Julie épouse le 10 mai 1792, à la cathédrale Sainte-Réparate Octave Corvési fils de Clément Corvési, comte de Gorbio depuis 1779, sénateur de Nice en 1787-Placée sous séquestre comme bien d'émigré, la maison Corvési fut mise en vente et acquise en 1794 par Jacques Défie pour 100.000 livres. Son frère aîné étant d'église, Charles François Lascaris avait pris le titre de comte; il passa sa vie au service du duc de Modène; en 1780, le est major général et colonel des grenadiers à pied du duc. C'est son frère Gaspard-Alexandre, évêque de Toulon qui bénit le mariage de Charles-Théodore Lascaris à Avignon le 26 janvier 1766; le contrat de mariage fut signé à Nice le 25 août 1769.

⁶Toselli. Précis historique de Nice. t.2.p.40. Selon d'autres, l'Intendance avait ses bureaux au palais du gouverneur, aujourd'hui préfecture.

Bienveillante à l'égard des émigrés niçois dont elle facilite le retour, elle dut, sur réquisition du représentant Beffroy, participer à la réaction en dressant la liste des terroristes à désarmer ou à incarcérer⁷; André Chabaud y figurait en bonne place. Il fut expédié en résidence surveillée à Marseille d'où il ne revint qu'au mois de septembre suivant, encadré de gendarmes et ligoté comme un malfaiteur. Entre-temps, la commission avait été épurée le 3 mai de ses éléments avancés, Pauliani conservant auprès d'elle ses fonctions d'agent national.

Le 5 novembre 1795, le Directoire exécutif ayant succédé depuis quelques jours à la Convention, des élections municipales ont lieu; les huit conseillers municipaux choisis par le peuple sont touts réactionnaires; Pauliani est réélu maire. Revenant aux traditions, le nouveau conseil manifeste, le 21 janvier 1796, l'intention de retourner à l'ancienne maison commune; au département, qui voudrait disposer là d'un local pour installer le tribunal, il répond: "Nous vous observons que tout de suite que les circonstances le permettront, notre intention est de retourner dans ladite maison qui, étant placée au centre de la Ville, est un local plus proche et plus commode que celui que nous occupons". Cependant le déplacement n'avait pas eu lieu le 15 mars 1796, lorsque la municipalité Pauliani eut connaissance de l'arrêté du Directoire exécutif qui la destituait pour avoir écrit que les émigrés rentrés s'étaient toujours comportés avec beaucoup de tranquillité; c'était des émigrés niçois, rentrés en vertu d'autorisations légales qu'il s'agissait mais le Directoire voulut comprendre que l'opinion exprimée concernait tous les émigrés, indistinctement. Quoi qu'il en soit, c'est donc bien à la maison Vintimille que le 1er décadi de germinal an IV, (30 mars 1796), à 10 heures du matin, se réunirent dans la salle des séances les membres des corps constitués avant de se rendre à l'autel de la rat place de la République (place Garibaldi) pour y célébrer la fête de la Jeunesse. La marche était ouverte par la gendarmerie et les dragons, puis venaient la musique, l'état-major, les administrateurs du département, les jeunes élèves portant chacun une branche d'olivier, les membres de la commission municipale, les membres des corps judiciaires, enfin le peuple; ce cortège défila entre deux haies de soldats tandis que retentissait un chant guerrier nouveau qui allait devenir pour quelque temps l'hymne national : Veillons au salut de l'empire⁸. Bonaparte, arrivé à Nice le 26 mars, était là; le général Hulin, grand ami de Gastaud et qui devait acquérir une fâcheuse célébrité en présidant, le 20 mars 1804, le tribunal militaire chargé d'expédier devant le peloton d'exécution le duc d'Enghien, commandait la place en état de siège⁹.

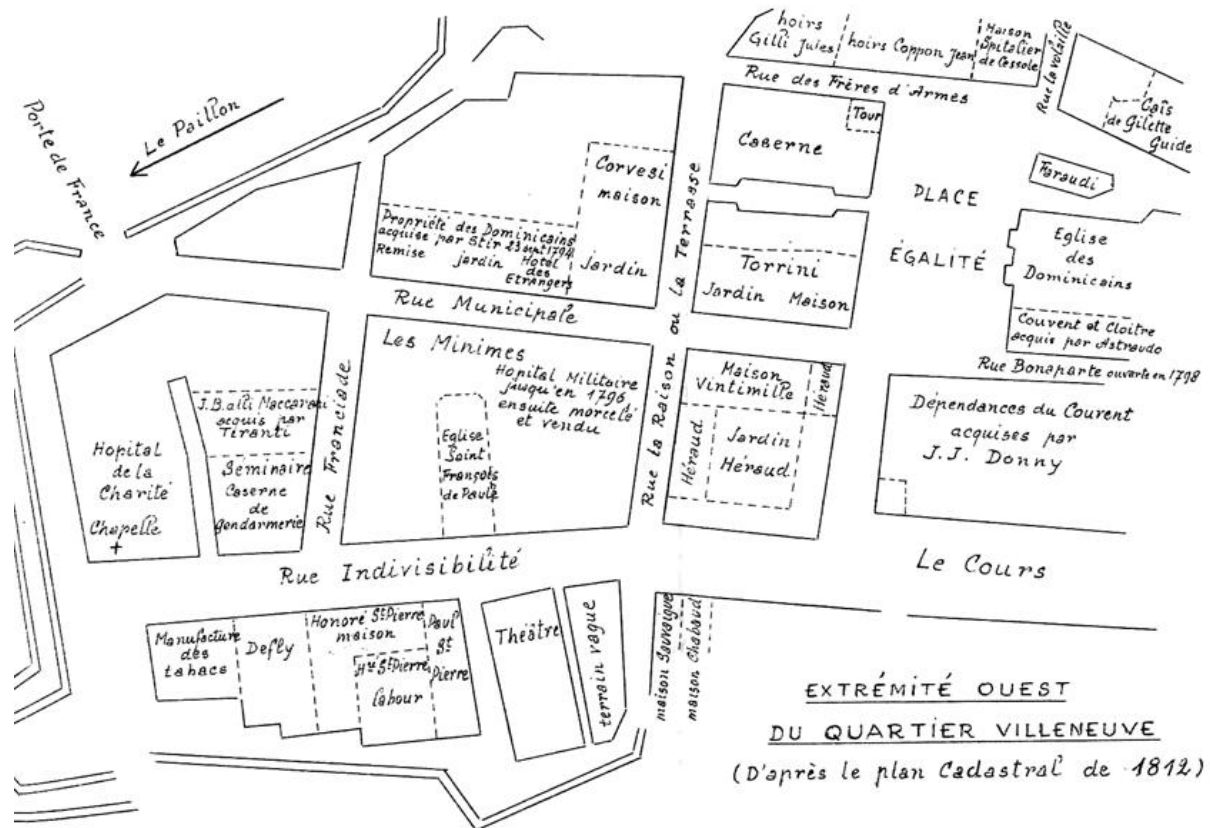
En 1796, la maison Vintimille, bien national, est mise aux enchères et adjugée pour le prix de 9720 francs; le 30 octobre, en vertu d'une déclaration de command du 4, le citoyen Dominique Bernardi, cessionnaire des droits de l'adjudicataire Leclerc et Cie, en devient propriétaire, à la charge de "laisser jouir l'administration municipale des appartements qu'elle occupe en ce moment en payant le loyer conformément à la loi jusqu'à ce qu'elle ait transféré son établissement dans l'ancien local de la maison commune ou dans tout autre endroit...".

⁷ Réquisition du 24 avril 1795 adressée à l'agent national Pauliani en application du décret du 13 avril 1795. Arch. dép. L.82.

⁸ Delib.mun. 1er avril 1796

⁹ Le 17 juillet 1796, Gastaud, alors commissaire du Directoire exécutif près le Département, écrit à Hulin commandant la place de Livourne et lui annonce qu'un bien rural de l'émigré Vintimille, qu'il a soumissionné, lui est échu par tirage au sort; il ajoute: vous avez ici des amis "qui ne négligent rien pour faire valoir vos intérêts". Le premier quart du prix ayant été payé à la soumission, Gastaud verse lui-même le second pour que son ami Hulin ne soit pas forclo car, en cas de retard, explique-t-il, il ne manquerait pas de gens "pour vous enlever une propriété que tout engage de conserver". A Nice, Hulin avait pris pension chez Tiranti qui tenait table d'hôte et lorsque celui-ci fut destitué de sa charge de notaire en 1804, il tenta de le protéger. Comte de l'Empire en 1808, grièvement blessé d'un coup de pistolet par le général Malet lors de la conspiration de 1812, Hulin se rallia à Louis XVIII le 8 avril 1814, mais n'en fut pas moins proscrit en 1815.

Entre temps, Marie de Forbin-Lascaris faisait démarches sur démarches pour obtenir sa radiation de la liste des émigrés et l'autorisation de rentrer à Nice; elle soutenait, comme beaucoup d'autres et-peut-être avec raison, qu'elle était partie avant le 27 septembre 1792 et qu'elle ne remplissait donc pas les conditions prévues par la loi pour être considérée comme émigrée¹⁰. Le 15 mai 1796, le conseil municipal valide un certificat de notoriété établissant qu'elle s'était éloignée de Nice quatre jours avant l'entrée des Français; sur le vu de cet acte, le département prononce le 22 juin sa radiation provisoire de la liste des émigrés en laissant au Directoire le soin de statuer définitivement. Sans tarder, Marie de Forbin Lascaris rentre à Nice et, pour se loger, occupe comme locataire une chambre de son ancienne demeure au moment même où Dominique Bernardi vendait l'immeuble à Jean-Baptiste Gerbon¹¹.



Pour remplacer les officiers municipaux qu'il venait de destituer, le Directoire avait, au mois de mars 1796, nommé une commission de sept membres, présidée par André Chabaud, où figuraient l'apothicaire Chartreux fils, le négociant Armand Bergoin, le libraire Cougnet fils,... tous favorables à la Révolution. Elle siégea pendant une année et fit preuve de modération; pourtant, lors des élections municipales des 27 et 29 mars, l'équipe Chabaud fut balayée par le peuple souverain et Pauliani élu président du conseil municipal; parmi les sept administrateurs, tous réactionnaires, se trouvait Gerbon. À la fin du mois de septembre, en exécution d'une délibération du 8 juin précédent, l'administration municipale, respectueuse des traditions, est alors amenée à l'ancienne maison commune, remise en état pour la circonstance. A ce manant l'ordre est troublé en ville par une foule de vagabonds et de gens sans aveu qui

¹⁰ Arch. Nat. F7. 4862. Le certificat a été dressé le 27 août 1796 par devant Magellon juge de paix, à la requête de J.F. André de Malaussene homme de loi; il est signé de J.B. Gerbon, négociant âgé de 30 ans, et de plusieurs autres.

¹¹ Acte du 15 août 1797, par devant Me Passeron; pour les droits d'enregistrement l'immeuble était estimé 3000 francs en numéraire. Arch. D.3 Q6 F°94.n°5.

vivent de vol et jouent dans les tripots; en Italie, l'armée se couvre de gloire; aussi le soldat, qui n'est plus le citoyen-soldat de 1791, devient-il arrogant. Aux mois de juillet et d'août 1797, des militaires que semble approuver le général Garnier pourchassent les jeunes Niçois à qui ils refusent le droit de se coiffer en oreilles de chien; la municipalité proteste. Le calme paraissait revenu lorsque le 25 octobre, deux aides de camp du général Lannes¹² qui s'estimaient mal logés entrent à la maison commune à 7 heures du soir, interpellent le maire Pauliani et l'officier municipal Richaud, les traitent de foutus coquins, scélérats, jean-foutres, et menacent de les faire guillotiner; finalement l'un d'eux, tout jeune officier qui portait une cicatrice à la joue, saisit Richaud au collet et le frappa au visage. "Nous n'avons pas répondu, explique Pauliani dans le rapport qu'il fit ensuite, pour ne pas nous compromettre davantage" et le jour même il donna sa démission, imité par tous les membres du conseil municipal. Le Directoire exécutif ne pouvait accepter cette démission collective qui avait le caractère d'un blâme; il ne pouvait pas davantage sévir contre les officiers coupables; il destitua le maire et les conseillers municipaux, sous le prétexte qu'ils favorisaient la rentrée des émigrés et il les remplaça par une commission dont le président fut André Chabaud.¹³

Installée le 2 novembre, la commission municipale, dès le 3, envisage de ramener ses bureaux et de siéger dans l'immeuble ci-devant Vintimille, "attendu qu'elle sera plus à portée de s'apercevoir s'il y a désordre et en tel cas y surveiller et les corriger, à subvenir plus promptement aux billets de logement de nos frères d'arme et enfin à tant d'autres biens publics qui sont innombrables". Le citoyen Joseph Jeume est alors chargé d'étudier les avantages et désavantages de ce transfert et de prendre contact avec le nouveau propriétaire Gerbon. Le 8, la commission entend son rapport et, séance tenante, elle décide de se réinstaller rue Municipale¹⁴. Le citoyen Gerbon avait accepté de louer 48 livres par mois le premier étage de sa maison; le tribunal qui siégeait là et qui occupait deux pièces fut alors transporté à l'ancienne maison commune. Quant à Marie de Forbin-Lascaris elle n'eut pas à souffrir longtemps de ce changement; en application du décret du 19 fructidor an V (5 septembre 1797) qui rapportait les mesures provisoires de bienveillance prises en faveur des émigrés, elle dut quitter de nouveau le territoire français¹⁵.

La commission municipale nommée le 20 septembre 1797 demeure en fonctions jusqu'à la fin du mois de mars 1798, puis ont lieu les élections. Épurée de tous les parents d'émigrés, la liste électorale est réduite à un tout petit nombre d'électeurs, presque tous de gauche; Pauliani et ses amis se sont retirés de la lutte et n'ont pas fait acte de candidature; aussi Chabaud est-il élu président du conseil municipal avec 220 voix sur 222 votants; parmi les conseillers figurent Chartroux fils qui a obtenu 207 voix et Joseph Emanuel qui en a 187. Le nouveau conseil entre en fonctions le 1er floréal an VI (20 avril 1798) et tout de suite Chabaud, dont la santé est précaire, déclare qu'il n'assistera désormais qu'aux séances de la municipalité de canton Nice-Villefranche, qui sont peu nombreuses; Emanuel est alors désigné par les conseillers pour présider le conseil municipal de la commune de Nice. Il ne conservera que peu de temps ces fonctions; le 13 novembre 1799 il est emporté par la terrible épidémie qui décime la population et ses concitoyens lui font d'imposantes funérailles auxquelles assistent toutes les autorités civiles, militaires et religieuses.

¹²Lannes avait été envoyé d'Italie à Marseille à la tête d'une colonne mobile le 6 septembre 1797 pour réprimer les troubles de Provence; il fut rappelé à l'armée d'Italie le 7 octobre. Il avait été confirmé général de brigade le 17 mars 1797.

¹³L'arrêté du Directoire exécutif daté du 20 septembre 1797, est arrivé à Nice le 1er novembre, soit qu'il ait été antidaté, soit que, signé à sa date, il ait été tenu quelque temps en réserve.

¹⁴Le transfert eut lieu le 17 novembre. Délib. mun. 15 nov. 1797.

¹⁵Marie de Forbin-Lascaris fut maintenue définitivement sur la liste des émigrés par arrêté du Directoire exécutif du 12 avril 1799.

Le coup d'État du 18 brumaire en VIII eut pour effet de supprimer les consultations électorales pour la formation des conseils municipaux, des administrations départementales et pour le choix des fonctionnaires. Le premier consul se réservait la nomination du maire et des adjoints des villes de plus de 5000 habitants; le préfet nommait les conseillers municipaux¹⁶. C'est ainsi que, par arrêté du 25 avril 1800 du Premier Consul, Louis Saint-Pierre est désigné comme maire, Mars et Sauvaigüe comme adjoints, mais quand ils apprennent leur nomination, l'ennemi est aux portes de Nice et le général Suchet s'apprête à évacuer la rive gauche du Var; aussi, prudemment, refusent-ils les fonctions dont ils ont été honorés. Lorsque, quelques semaines plus tard, Suchet rentre à Nice, il n'est plus d'administration municipale; le préfet Florens nomme alors, le 5 juin, une commission municipale provisoire dont le président est, pour la dernière fois, André Chabaud; elle conserve ses fonctions jusqu'en septembre. Ensuite se succèdent des municipalités nommées dont les membres, choisis de plus en plus parmi la bourgeoisie conservatrice, apportent un appui constant au gouvernement consulaire et à l'empereur. Revenu ainsi aux traditions, le conseil municipal présidé par Louis Romey exprime, le 24 avril 1805, le vœu que la mairie soit réinstallée dans l'ancienne maison commune. La raison invoquée était valable; le propriétaire de l'immeuble Vintimille avait donné congé au conseil municipal et il fallait trouver logement ailleurs. Après avoir tergiversé plus de trois années, le conseil retourne donc place Saint-François et il loue, pour y mettre ses bureaux, une partie du bâtiment attenant.¹⁷

Au mois de juillet 1866 le maire, François Malausséna, constate que, malgré cet agrandissement, les locaux sont insuffisants pour contenir tous les services municipaux dont l'importance ne cesse de croître; il remarque en outre, qu'à proximité de la maison commune il existe "des usines" qui exhalent des émanations nuisibles et que les rues avoisinantes sont insalubres. Et comme la municipalité ne dispose pas des fonds nécessaires pour construire un hôtel de ville digne de Nice, il propose de transférer le conseil et les services dans un bâtiment plus convenable, l'hôpital Saint-Roch, ayant servi en dernier lieu de caserne et qui vient d'être remis à la ville par le ministre de la Guerre. Malausséna fit observer que l'opération ne coûterait que 64.746 francs, dont 54.000 seulement à verser tout de suite; la suppression des loyers des bureaux et la location de l'ancienne maison commune permettraient de compenser cette dépense. L'aspect financier du problème était séduisant, aussi la proposition fut-elle aussitôt adoptée, malgré les protestations d'un conseiller municipal, conservateur endurci, qui fit observer que, depuis des siècles, l'immeuble de la place Saint-François servait de maison commune et qu'il serait regrettable de renoncer à une tradition aussi respectable.

Le bâtiment adopté comme hôtel de ville avait été construit vers le milieu du XVIIIe siècle pour servir de séminaire. Déjà, en 1679, Mgr Provana avait fondé un séminaire pour l'entretien de quatre séminaristes et il avait affecté à cette œuvre différents bénéfices et des cens de faible rapport mais, faute d'argent pour faire face aux dépenses indispensables, telles que le loyer de l'immeuble, l'établissement était tombé en décadence; au début du XVIIIe siècle on n'y recevait plus que pour quelques mois les ordinants, qui payaient chacun vingt livres par mois. Or, il se trouvait que le sénateur Rossignoli, par testament de 7 août 1711 et l'archidiacre coadjuteur Honoré Giacobi, par celui du 10 avril 1718, avaient fait des legs, le premier pour la fondation d'un monastère de Carmes déchaux à Carras avec obligation de s'établir dans sa propriété de Sainte-Hélène, le second pour installer à Nice un couvent d'Oratoriens. Ces volontés n'avaient pas été exécutées; le clergé séculier voyait sans plaisir la

¹⁶Loi du 17 février.1800 concernant la division du territoire de la République et l'administration.

¹⁷La maison Gerbon, devenue sous l'Empire propriété Héraud, servit, à partir de 1825, aux réunions du Cercle philharmonique. CF. Guide des étrangers 1825.

venue de deux nouveaux ordres qui allaient prendre leur part de la charité chrétienne; les autorités civiles elles mêmes pensaient que l'entretien de tant de religieux était une lourde charge pour les habitants, aussi le roi avait-il refusé son agrément "à cause de la quantité de maisons religieuses qu'il y avait déjà dans la ville et sur le territoire de Nice". L'évêque, Mgr Recrosio, avait alors demandé au pape de lui conférer le pouvoir de commuer les legs et d'en appliquer les fonds à trois objets : la fondation d'un séminaire, l'installation d'un théologal au chapitre et l'établissement d'une cure à l'endroit qu'il jugerait le plus convenable. Le 26 avril 1728, le pape accorde le pouvoir sollicité et il en informe le roi qui, le 4 juin, notifie l'agrément au Sénat de Nice et à l'évêque. Au Sénat, il ordonne de n'entériner qu'en protestant les décisions de Rome, attendu qu'elles émanent d'une des congrégations du Saint-Siège et que l'autorité de celles-ci, non reconnue dans les états sardes, doit l'être encore moins dans le comté de Nice qui fait partie de l'église gallicane¹⁸. Mgr Recrosio, dès qu'il eut les pouvoirs nécessaires, prit des dispositions pour l'érection du séminaire et pour l'institution du canonicat théologal; il décida qu'une paroisse celait créée à Sainte-Hélène, par démembrement de celle de Sainte-Réparate, afin de respecter autant qu'il se pouvait la volonté du sénateur. Rossignol qui avait demandé la fondation d'un couvent de Carmes à Carras. Lorsqu'il mourut, le 21 mai 1732, à la Bollène, au cours d'une tournée pastorale, les bâtiments du séminaire n'étaient pas achevés. L'abbé Bonifaci note, en effet, parmi les évènements survenus en 1754, que les comptes du séminaire ont été produits "d'où il ressort que la construction a été terminée et rendue à meilleure forme"¹⁹. Le mérite en revenait à Mgr Cantono qui s'était intéressé particulièrement au séminaire dont il reconnaissait, dans son testament du 15 février 1761, l'efficacité pour faire mettre et maintenir l'esprit de religion; il léguait à l'établissement une somme de douze mille livres et sa bibliothèque.²⁰

Au début de la Révolution, ce ne sont plus des séminaristes mais des soldats que l'on cherche à former, sur les deux rives du Var des armées se forment. En 1791, pour loger les troupes piémontaises assemblées à Nice, les couvents et les écoles sont utilisés; le séminaire devient alors caserne, ce qui explique que sur un plan de la ville daté de 1792 il figure avec la mention "altro quartiere", le premier quartier étant celui de la place du Palais. En 1793, les Français en font une prison, puis une caserne de gendarmerie; la Restauration sarde le trouve fort délabré; pourtant, l'hôpital Saint-Roch, dont les vieux bâtiments tombent en ruines, y est transféré mais en 1842 ses services se trouvent à l'étroit et le roi Charles-Albert décide de faire construire un hôpital plus vaste à l'extérieur de la ville.²¹ Le projet ne fut réalisé qu'en 1858; l'ancien séminaire redevient alors caserne. C'est dans ce vieil édifice, sans style et sans grandeur, noyé au milieu des maisons d'habitation dont il se distingue à peine, que la municipalité, manquant d'argent pour construire un Hôtel de ville digne de Nice, s'est installée provisoirement en 1868 ; elle y est encore.

Quant à l'ancienne maison commune de la place Saint-François, après avoir abrité le tribunal de commerce, le conseil municipal l'attribua le 29 octobre 1892 aux chambres syndicales ouvrières pour y bâtir la Bourse du travail. Se rangeant à l'avis expérimenté par leurs rapporteurs le maire Alziary de Malausséna et les conseillers municipaux avaient approuvé le projet qui leur était présenté, afin de donner aux honnêtes ouvriers une nouvelle preuve du souci qu'avait la municipalité de leur avenir et de l'amélioration de leur sort.

¹⁸ Arch. dép. Mmes. B 57.

¹⁹ Bonifaci. Arch. Com. Manuscrit n° 3849.

²⁰ Arch. dép. A. Mmes B 303 f°s 253 à-267.

²¹ Ordre du roi du 24 mai 1842. Arch. Dép. dossier Hôpital St-Roch

LE BOULANGISME À NICE

**D.E.S. D'HISTOIRE PRÉSENTÉ EN 1963 RÉSUMÉ PAR L'AUTEUR
PAR R. BEGLIOMINI**

Le mouvement boulangiste qui se développa en France, de 1886 à 1890 est du surtout à l'immense popularité du général Boulanger.

Les lois constitutionnelles de 1875 avaient organisé une véritable monarchie parlementaire sans monarque; les républicains étaient divisés en opportunistes et en radicaux.

En 1881, les républicains modérés avaient obtenu une majorité écrasante; mais en 1885, ils n'ont réussi à garder la majorité à la République qu'en s'alliant aux radicaux, tandis que la chambre compte deux cents conservateurs.

L'opinion s'en prend à l'instabilité ministérielle et à la médiocre situation financière. La France de 1885 reste disponible, car aussi bien les citadins que les ruraux veulent autre chose.

En décembre 1885, le président de la République, Jules Grévy, confie la présidence du Conseil à un radical De Freycinet, qui groupe des opportunistes et des radicaux dans un ministère constitué le 7 janvier 1886; le ministre de la guerre est Georges Boulanger.

Celui-ci est né à Rennes en 1837; il entre à Saint-Cyr; à vingt ans il est sous-lieutenant. Il participe à la campagne de Kabylie, à la guerre d'Italie, et il est envoyé en Cochinchine jusqu'en 1864.

Après avoir été instructeur à Saint-Cyr, il prend part à la guerre de 1870 comme lieutenant-colonel. Il grimpe les échelons de la hiérarchie militaire; en 1884, il est général de division et commandant des troupes d'occupation en Tunisie. Il a été recommandé à De Freycinet par le chef du parti radical, Georges Clémenceau, qui voulait faire voter le service obligatoire et républicaniser l'armée. La France va s'enticher de cet homme pour quelques années; quel intérêt peut-il susciter dans une ville rattachée à la France depuis vingt cinq ans ?

Le premier dénombrement après le rattachement révèle à Nice la présence de plus de cinquante mille habitants. Ce n'est déjà plus la petite ville sarde presque inconnue; ce n'est pas encore la capitale d'hiver de renommée mondiale. Une proportion notable de nobles est passée au royaume d'Italie; la bourgeoisie occupe une place de premier plan, mais l'extension est freinée par le mauvais état économique du pays; le milieu rural représente les trois-quarts du comté. Ces deux dernières classes ont fourni l'appoint massif de leurs votes pour le ralliement à l'Empire.

L'annexion est trop proche pour que l'assimilation ait été déjà faite en 1885, alors que Nice compte près de quatre-vingt mille habitants, c'est une cité dont le particularisme est certain. Depuis 1878, c'est-à-dire depuis l'arrivée au pouvoir de la municipalité Borriglione, la République est acceptée sans réserve à Nice.

En 1885, le respect des traditions s'allie chez les Niçois à un libéralisme sincère; mais la question politique se réduit souvent à n'être que le récit d'une succession de rivalités individuelles, car les Niçois s'intéressent surtout aux questions locales. La corruption joue aussi un grand rôle dans cette ville. En 1889, le rival heureux du candidat boulangiste sera invalidé pour libéralités électorales.

A cette époque, Nice est une cité où de nombreux journaux républicains veulent démontrer qu'elle fait désormais bien partie de la patrie française.

Tant que le boulangisme apparaîtra comme un mouvement républicain il attirera la sympathie des feuilles niçoises; mais en 1889, le candidat boulangiste ne réunira que des suffrages disparates.

En premier lieu, il convient donc d'examiner ce que pense de Boulanger, ministre républicain, la population niçoise, entre janvier 1886 et mai 1887. Le "Phare du Littoral" et l'"Éclaireur" remarquent que Boulanger est un des plus jeunes généraux de l'armée française et qu'il a l'intention de réduire notablement les dépenses budgétaires de la guerre.

Les journaux niçois mettent au cours des mois suivants l'accent sur le projet d'unification des soldes, sur la transformation du fusil Gras en fusil à répétition, sur le projet d'avancement des officiers, sur la création de commissions techniques, sur l'obligation du baccalauréat pour l'entrée à Saint-Cyr, sur le rétablissement de la revue du 14 juillet, etc...

A ce propos, le boulangisme est né au soir de cette journée et on ne trouve pas, dans la presse niçoise, trace de l'enthousiasme populaire.

Boulangier fait des tournées d'inspection en province et le 8 septembre 1885, il arrive à Nice où il est accueilli par un groupe de cinquante sous-officiers et soldats; l'après-midi une foule enthousiaste l'acclame: il ne s'agit pas d'une manifestation boulangiste, mais d'une approbation de la population au ministre réformateur, qui veut démocratiser la législation militaire et renforcer les garnisons des départements frontières comme les Alpes-Maritimes. Au cours de cette année complète de ministériat, l'opinion de la presse niçoise à l'égard de Boulangier reflète l'opinion des partis qu'elle représente; le journal qui loue le plus facilement le ministre est l'"Éclaireur", journal radical du cru, car Boulangier représente le radicalisme botté avec des réformes démocratiques et une certaine politique revancharde. Le "Petit Niçois", quotidien opportuniste, considère déjà que Boulangier fait trop de bruit pour un soldat républicain.

Dès le-début de l'année 1887, Jules Michel, rédacteur en chef de l'"Éclaireur", estime que le ministre de la guerre est le seul, depuis 1870, à avoir inspiré un tel sentiment de confiance patriotique que son ambition est de bien servir la France et de la faire, sous la liberté républicaine, grande et puissante. Il se félicite du fait que l'effectif militaire de Nice ait doublé depuis 1886.

A propos de l'affaire Schnaebelé, le même journal loue l'attitude ferme de Boulangier et en mai 1887 s'indigne de la chute du ministre Goblet, à la suite d'une manœuvre des opportunistes.

A cette occasion, une délégation d'anciens sous-officiers se rend au bureau de l'"Éclaireur" pour protester contre le vote des trois députés des Alpes-Maritimes, car il a été prouvé que le ministère a été renversé surtout pour écarter Boulangier. Durant ce ministériat, on a pu constater que l'"Éclaireur", journal radical, a toujours été le plus enthousiaste à saluer les innovations de Boulangier.

Mais pendant la période suivante qui s'étend de mai 1887 à mars 1888, Boulangier fait partie de l'opposition et groupe sous sa bannière des mécontents qui ne sont pas toujours républicains. L'évolution des quotidiens niçois n'en sera que plus intéressante à noter.

L'"Éclaireur" et le "Phare du Littoral" commentant la manifestation de la gare de Lyon, considèrent que la foule a eu raison d'acclamer celui qu'on a sacrifié si indignement, tandis que "Le Petit Niçois" la juge sévèrement.

Au cours de la revue du 14 juillet 1887, le 111e de ligne a été acclamé aux cris de "Vive Boulangier", des passants ont été l'objet de contraventions; mais il ne faut pas accorder à cette manifestation une grande signification politique; simplement, des Niçois républicains ont témoigné de leur étonnement de voir Boulangier écarté pour des raisons parlementaires.

Le 27 septembre, lors de la visite à Nice du général Perron successeur de Boulangier, la foule entonne des refrains boulangistes; c'est un nouveau témoignage d'une révolte contre le parlementarisme qui s'est débarrassé d'un ministre patriote et républicain.

La popularité de Boulangier augmente encore à l'occasion de la lamentable affaire Wilson. En février 1888, le général recueille cinquante cinq mille voix à des élections partielles; la presse niçoise, cependant, ne veut pas de manifestations dictatoriales sur son nom. Le "Petit Niçois" le considère déjà comme un factieux: L'"Éclaireur" approuve aussi la mise à la retraite de Boulangier qui s'est laissé faire général politique au lieu de rester simplement soldat.

Au cours de cette deuxième période, on a pu constater que le journal pro-boulangiste de Nice est désormais le "Phare du Littoral", qui pense à une manœuvre de la droite pour discréditer le général.

La troisième période, de mars 1888 à janvier 1889 marque l'apogée de la carrière politique de Boulangier. C'est au "Phare du Littoral" que se rend désormais la délégation des

anciens militaires de Nice pour témoigner de son attachement au général. En avril, le général Boulanger est élu dans le Nord; le "Phare du Littoral" s'en réjouit, car cette élection marque l'écrasement des opportunistes, et à ce sujet, il proclame son boulangisme. Les deux autres quotidiens affirment que Boulanger a été élu grâce à la corruption et à la réaction.

Mais le "Phare" lui-même se rend compte que Boulanger est compromis avec la droite, et estime qu'il a dépassé la mesure. Il profite du discours de Boulanger à la Chambre et du duel avec Floquet pour tourner casaque. Il n'y a donc plus, en juillet 1888, de journaux pro-boulangistes à Nice, les journalistes niçois considérant que Boulanger s'est laissé aller à des alliances compromettantes. La presse niçoise, après l'échec de Boulanger dans l'Ardèche, prévoit un fiasco aux élections du Nord, de la Charente-Inférieure et de la Somme; aussi est-elle surprise de l'ampleur du succès. Elle recommande désormais la prudence et l'union, alors que pour la première fois la "Gazette de Nice", quotidien conservateur, manifeste son contentement. Le "Petit Niçois" laisse même entendre qu'une partie de la municipalité niçoise n'est pas hostile au boulangisme. Be même, il faut signaler la présence du comité régional de la ligue des Patriotes dont l'influence semble cependant minime.

Les quotidiens républicains prennent une attitude ferme du gouvernement. En janvier 1889, Boulanger se présente à la députation à Paris et le "Petit Niçois" signale que, dans le même temps, des agents boulangistes préparent, dans les Alpes-Maritimes, une agitation plébiscitaire.

Après le triomphe du 27 janvier, la presse niçoise espère le groupement loyal du grand parti républicain et le "Journal de Nice" estime qu'il ne faut pas trembler devant cette élection, "le temps est passé où Paris commandait en maure". Boulanger, cependant, n'a pas voulu conquérir illégalement le pouvoir, et entreprend des voyages; il est même question de son arrivée à Nice en février 1889, ce qui provoque la venue de plus de mille personnes dans la cour de la gare, mais l'espoir des badauds est déçu.

Le gouvernement, qui avait eu si peur, ne restait pas inactif; le projet sur le scrutin d'arrondissement est adopté, la Ligue des Patriotes est poursuivie; à Nice, elle est dissoute en mars; des poursuites contre Boulanger sont demandées sous l'inculpation de complot contre la sûreté de l'État.

La presse niçoise se félicite de la fuite du général à Bruxelles et pense que le boulangisme a un dénouement tragi-comique.

La loi sur la candidature unique est adoptée par le Sénat le 17 juillet; les journaux républicains de Nice la considérant comme nécessaire devant la coalition boulangiste. "La Révision", quotidien boulangiste, dont le programme est "Révision, Referendum, Constituante", est créé le 30 juillet, le directeur en est Flaminius Raiberti, jeune avocat. Ce journal considère que malgré la corruption dans le vote, le gouvernement opportuniste, a reçu un camouflet aux dernières élections aux Conseils généraux. Il Dense que l'idée révisionniste s'est implantée partout et s'indigne de la révocation de maires boulangistes. Papillaud, rédacteur en chef de ce journal, prétend que l'intérêt du Niçois est d'être boulangiste, car lorsque Boulanger sera à la tête du gouvernement, de bonnes relations entre la France et l'Italie seront reprises et Nice en profitera au point de vue commercial. L'"Éclaireur" admet qu'il existe à Nice un élément du corps électoral, formé surtout de jeunes gens, qui s'est proclamé boulangiste, sans se rendre compte du danger couru par la République. Jules Michel s'attache alors à démontrer, contrairement à Papillaud, la gêne qui résulterait pour Nice d'un avènement de Boulanger: Nice est une ville de saison qui a besoin, pour prospérer, d'un calme profond et d'une grande stabilité gouvernementale. Si Boulanger prenait le pouvoir; la saison serait manquée, car les touristes ne viendraient pas dans un pays agité. Les deux journaux font donc appel au point de vue intéressé des Niçois.

En août, le général est accusé de complot, d'attentat contre la sûreté de l'État, de détournement de deniers publics et condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée. "La

"Révision" estime que cela grandira Boulanger à qui il manquait l'auréole du malheur; "aux prochaines élections législatives, le peuple saura montrer son indignation". Ce journal pense qu'après le succès aux élections, le boulangisme rendra à Nice sa prospérité et sa grandeur.

Le 22 août débute la campagne électorale; le candidat boulangiste à Nice est Flamininus Raiberti, lequel tient une première réunion publique au Kursaal devant deux mille personnes, et un ordre du jour approuvant son programme est adopté

Le candidat gouvernemental est un banquier juif et hollandais: Bischoffsheim, déjà élu en 1881. Les réunions publiques sont organisées par les deux camps dans les différents quartiers de la ville, les comptes-rendus dans les journaux étant le plus souvent partiaux.

Les journaux qui soutiennent Bischoffsheim sont le "Petit Niçois" le "Phare du Littoral", le "Ficanas" (journal satirique). L'"Éclaireur" observe une attitude de neutralité, car il ne peut soutenir ni le candidat boulangiste, ni le candidat opportuniste; de même le "Journal de Nice" préfère une politique d'attente.

En dehors de la Révision, un hebdomadaire boulangiste fondé fin juillet, la "Vous de Nissa" soutient Raiberti.

Raiberti et Papillaud sont invités durant la campagne électorale par le comité révisionniste de Marseille; le candidat niçois en profite pour s'élever contre la constitution hybride de 1875 et affirmer que son boulangisme n'est pas fait pour flatter l'orgueil d'un homme mais pour relever la grandeur et la prospérité de Nice et de la France: il est l'homme d'une idée.

"L'Éclaireur" note que Raiberti possède personnellement de nombreuses sympathies à Nice et qu'il a tort d'accepter le compromettant patronage boulangiste.

Le candidat opportuniste est favorisé par le gouvernement; Bischoffsheim peut ainsi faire placarder sa profession de foi avant la date prévue, ce qui soulève la colère des révisionnistes qui s'en prennent à la partialité du préfet.

L'atmosphère électorale s'échauffe; le rédacteur de la "Révision" est ainsi victime d'une agression de la part du rédacteur de la "Volonté de Nice"; un duel à l'épée a lieu entre Piétri, de la "Révision», et Janin, officier.

Mais ce qu'il faut noter surtout, c'est le rôle joué à Nice par la corruption électorale, "L'Éclaireur" affirmant qu'à cause d'elle Bischoffsheim est assuré du succès; et pour cela, il recommande l'abstention.

Les opportunistes, comme les révisionnistes mettent l'accent sur la prospérité locale, tandis que la "Révision" insiste aussi sur la qualité de Niçois de Raiberti.

A l'intérieur des classes sociales, existent des dissensions, ainsi des cochers et des ouvriers font partie de comités révisionnistes, tandis que d'autres sont décidés à voter contre Raiberti. Les classes libérales sont aussi divisées: ainsi l'avocat Navello se rallie à Raiberti et l'avocat Médecin donne son adhésion à Bischoffsheim. Les agriculteurs, enfin, font surtout partie de Nice-campagne où se présente Borriglione.

Raiberti prétend que Nice est négligée et démontre qu'aucun de ses enfants n'occupe un poste important à l'échelon national, il veut que Nice ait droit à l'existence. Bischoffsheim fait des promesses d'ordre local à propos de la diminution de la contribution mobilière et de la création d'un chemin de fer de Nice à Digne.

Dans les réunions publiques, l'exclusivisme est de règle, on n'accepte que des partisans.

La veille du scrutin, Raiberti réclame la liberté d'association pour les ouvriers, l'entière liberté de la presse et la liberté de vote pour les fonctionnaires; il est raccompagné triomphalement à son domicile.

Le 23 septembre sont Proclamés les résultats de l'élection. A Nice-ville ont voté 10.169 électeurs. Bischoffsheim a obtenu 5064 voix, Raiberti 4400 et Ricci 442. Raiberti était majoritaire dans huit secteurs sur vingt et un.

Le préfet fait déclarer Bischoffsheim élu; mais "L'Éclaireur" et la "Révision" protestent car les bulletins divers au nombre de 230 ne sont pas entrés en ligne de compte et ces journaux prétendent qu'il y a ballottage. "L'Éclaireur" affirme qu'on a surpris, dans plusieurs bureaux de vote, des flagrants délits d'embauchage.

Par contre, les journaux qui ont soutenu la candidature de Bischoffsheim sont satisfaits et garantissent à Nice la prospérité grâce à une bonne saison d'hiver.

Devant la fraude et la corruption, Raiberti décide de se présenter à la Commission de Recensement, tandis que le préfet maintient l'ordre en ville par des consignes sévères. La Commission de Recensement se réunit le 26 septembre elle proclame Bischoffsheim élu et l'on s'aperçoit que Raiberti a été battu par le vote des communes suburbaines. Raiberti est entendu, des applaudissements éclatent, Piétri est arrêté puis relâché; à la sortie, il est acclamé par la foule.

Le 28 septembre, la "Révision", déçue par le résultat des élections et la partialité du gouvernement, cesse sa parution.

Les souvenirs de la lutte électorale sont vite effacés dans l'esprit des Niçois; cela est dû à l'approche de la saison.

Cependant, à la Chambre, ce résultat difficilement acquis par un candidat fortuné, est très discuté. Le député corse Emmanuel Arène conclut à la validation mais ce rapport ne satisfait pas l'opinion publique.

Le député socialiste de Narbonne, Ferroul, prononce en janvier 1890 un discours sur les opérations électorales à Nice; il signale que l'or a joué le rôle principal et propose l'invalidation qui est votée par 218 voix contre 149. La bataille recommence donc pour le siège redevenu vacant, mais les combattants luttent désormais à armes égales. Borriglione, sollicité par les républicains de Nice-ville adresse sa démission pour poser sa candidature dans la première circonscription et se mesurer avec le baron Raiberti. Celui-ci, éclairé sur la situation politique, se dégage du patronage boulangiste et est soutenu par "L'Éclaireur". Ce duel entre deux Niçois va passionner l'opinion publique. Raiberti s'attaque à forte partie en mars 1890, car Borriglione est populaire. Il peut faire valoir des réalisations locales; en 1877 il a fait partie des 363 opposants au duc de Broglie en signant le manifeste des Gauches. Il a été élu maire de 1878 à 1886.

Raiberti, âgé de vingt-huit ans en 1890, lutte à front découvert; ses déclarations sont républicaines. Ses adversaires lui reprochent, bien sûr, le peu de solidité de ses opinions politiques. Le préfet Henry soutient la candidature de Borriglione, tandis que la municipalité soutient Raiberti, gendre du maire Malausséna.

Le 30 mars, Raiberti est élu par 5.941 voix contre 5.584 à Borriglione. "L'Éclaireur" démontre ainsi que c'est son étiquette boulangiste qui avait valu la défaite à Raiberti en septembre 1889. Le 5 avril, la Commission de recensement valide l'élection de Raiberti. Le déclin du boulangisme est confirmé par le résultat des élections municipales de Paris. Le 25 mai, Borriglione qui a de nouveau sollicité les suffrages des électeurs de Nice-campagne est réélu.

Le 1er juin, l'élection de Raiberti est validée par la Chambre. Raiberti a donc remporté en 1890 sa première victoire, mais cette victoire est décisive, car les électeurs niçois lui resteront fidèles jusqu'à sa mort en 1929.

Il fut notamment ministre de la Guerre, puis ministre de la Marine, enfin sénateur de 1924 à 1929. Son aventure boulangiste ne lui a pas porté préjudice. Les Niçois sont définitivement édifiés sur la valeur morale de Boulanger après la publication des "Coulisses du Boulangisme" par Mermeix.

"L'Éclaireur" traduit la pensée générale en s'estimant satisfait de l'opinion publique qui, depuis un an, montre sa fermeté dans son rattachement à l'idée républicaine;

Par la suite, les journaux niçois ne s'intéressent plus à Boulanger qu'à l'occasion de son

suicide le 30 septembre 1891, "L'Éclaireur" s'avérant d'ailleurs le plus sévère commentateur, tandis que le "Phare du Littoral" et le "Petit Niçois" sont plus indulgents.

Pana la semaine qui suivit le suicide du général, Raiberti eut l'occasion de prononcer l'apologie de Garibaldi à propos de l'inauguration de la statue de ce grand Niçois et de démontrer ainsi que Nice était toujours restée depuis son rattachement à la France, une cité républicaine.

En conclusion, on peut retenir que, si de nombreux électeurs avaient voté pour Raiberti en 1889, ce n'était pas tellement parce qu'il était boulangiste, mais plutôt parce qu'il était Niçois. Six mois plus tard il fut élu, car son attitude républicaine était bien définie. Dans l'ensemble, les électeurs des vieux quartiers et les jeunes gens avaient voté pour le candidat boulangiste en 1889, ainsi que les républicains mécontents et les conservateurs, tandis que les paysans des secteurs de vote suburbains avaient donné leurs voix au candidat gouvernemental.

Il faut noter aussi; pour la regretter, la corruption électorale en 1889, les passions ayant été portées à leur paroxysme pendant cette période, Enfin, le candidat boulangiste avait davantage affirmé son attachement à l'idée révisionniste qu'à l'homme qui la représentait.

La Ligue des Patriotes à Nice n'a jamais compté que quelques dizaines de membres et les adversaires de Raiberti ont toujours prétendu que boulangisme provoquerait la fin de la tranquillité nécessaire aux touristes.

Enfin, la plupart des journaux niçois ont manifesté leur attachement à la République; ils ont applaudi Boulanger ministre de la Guerre et l'ont ensuite vilipendé. Nice, malgré la proximité de l'annexion, est donc bien républicaine, elle n'admet pas l'idée de dictature.

En définitive, on peut affirmer que le boulangisme a échoué à Nice où la République est triomphante. Les Niçois votent surtout pour un homme, mais démontrent aussi leur républicanisme. Dans cette ville, comme dans toutes celles de France, le boulangisme a été moins apprécié que dans la capitale. La province va d'ailleurs jouer désormais un plus grand rôle dans la vie politique du pays, car elle a contribué au succès de la République parlementaire.

**POUR UNE ÉTUDE DE LA SANTÉ
PUBLIQUE SOUS
L'ADMINISTRATION SARDE
ENQUÊTE SUR LE CHOLÉRA
À NICE EN 1835**

Par M. GALLO

- ENQUETE SUR LE CHOLERA à NICE en 1835

On sait combien pour la connaissance du XIXe siècle, tant sur le plan des conditions de vie que sur le plan des comportements physiologiques l'étude de la santé publique est importante. Elle éclaire non-seulement les aspects de la vie sociale du XIXe siècle mais surtout elle fournit un élément d'explication qui complète les traditionnels et nécessaires développements sur les causes politiques ou économiques de telle ou telle insurrection où émeute populaire. L'analyse de la santé publique est donc à la fois source de renseignements dans la mesure où elle révèle- et source d'explications.²²

Dans l'histoire de la santé publique au XIXe siècle, les épidémies sont les moments de crise où s'éclaire brutalement toute la société et où se démasquent les préjugés, les comportements, les inégalités et surtout la plus lourde de toutes : l'inégalité devant la mort.

Sous la direction de Louis Chevalier, une enquête a été conduite à propos du choléra.²³

A Nice, il existe aux Archives Départementales, dans le fonds sarde, sous la rubrique Intendance générale de Nice, santé publique, des sources abondantes qui doivent permettre de conduire une étude sur la Santé publique à Nice entre 1830 et 1860.²⁴

²² Sur le plan général se-reporter aux livres de Louis Chevalier, par exemple: La formation de la population parisienne au XIXe siècle, Paris 1950, ou encore Classes Laborieuses et classes dangereuses; de Ph-Aries : Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie depuis le XVIIIe siècle, Paris 1943.

²³Le Choléra la première épidémie du XIXe siècle. Étude collective présentée par Louis Chevalier. La Roche sur Yon. Société d'histoire de la Révolution de 1848. Bibliothèque de la révolution de 1848, tome XX. On retiendra outre l'introduction générale de Louis Chevalier, l'étude menée sur le choléra à Marseille par Monsieur le Professeur Guiral.

²⁴ Relevons notamment les cotes:

130 I: Magistrat de santé, suppression et réorganisation du service...1848

131 I: Consiglio provinciale di sanità di Nizza: personnel 1856-1860 131 II: id., registro delle deliberazioni...1848 (20/12) 1860 (31 mars) 131 III: Correspondance reçue et pièces diverses: 1848 à 1855

133 I	Statistique médicale	1841
133 II	"	1844-1845
133 III	"	1850
133 IV	"	1856-1857

A propos du choléra on note:

138 I: Choléra 18301-1838

138 II: id.1849

138 III: Choléra; correspondance des consuls sardes résidant en France au sujet de l'épidémie régnant en ce pays, 1849-

138 IV: Choléra 1854-1855.

138 V: Choléra, dépêches et lettres, bulletins sur la marche de l'épidémie, 1855

138 VI: Choléra, récompense pour services rendus pendant l'épidémie 1854-1855

A propos d'autres-épidémies, il nous a paru intéressant de relever:

139 I: Fièvre typhoïde, 184-1859

140 I: Épidémies diverses: 1817-1860

141 I: Lèpre, correspondance avec la "Riegia segretaria del gran magistrato dell'ordine dei SS Maurizio et Lazzaro" et pièces diverses 1837-1848

141 II: idem 1855-1859

142 I: Crétinisme (enquête sur le) 1845-1846

143 I: Rage; Istruzione del magistrato di sanito per il caso di morsicatura d'animali arrabiati. 1822

143 II: Rage 1849-1859.

144 I: Vaccination. 1825-1860.

145 I: Epizooties 1849-1859.

146 I: Cimetières 1831.

147 I: Analyse des eaux potables de la ville de Nice: 1853.

Nous nous proposons de donner ici quelques aperçus sommaires sur l'épidémie de choléra qui frappe Nice en 1835.²⁵

De l'inquiétude suscitée dans la société niçoise par le choléra témoigne la publication de plusieurs ouvrages autour des années 1830, comme la mise en place par la monarchie sarde de mesures de prévoyance et de défense contre la propagation du fléau ;

L'ouvrage le plus célèbre est celui du docteur P. Richelmi : *Essai sur le choléra morbus épidémique et contagieux*²⁶. Richelieu décrit la maladie qui "début" ordinairement tout à coup, dans la matinée, un peu avant l'aurore ou un peu après et quelquefois à toute autre heure de la journée chez des Personnes auparavant bien portantes ou chez des individus faibles et légèrement indisposés".

Autant dire que le médecin juge que tout le monde peut être atteint.

"Le patient a la peau de tout le corps et surtout celle des extrémités bleuâtre, plombée, pourpre, couleur foncée de lie de vin ou livide tirant sur le noir... Un sentiment de plénitude à l'estomac... Le malade contracté et plié imite la forme d'un peloton et cela d'une force telle que l'action en sens contraire de cinq à six hommes ne suffit pas. S'il est robuste, pour le remettre dans sa distension naturelle."

Après cette description assez fantaisiste, le médecin revient sur les personnes menacées: le choléra atteint de préférence les personnes

"Livrées à la débauche de la table et des boissons, ou bien (celles) qui se trament dans la foule, ne vivent pas à repas réglés, se nourrissent d'aliments grossiers. On a eu l'exemple, à Varsovie, d'un officier qui a été atteint du choléra immédiatement après avoir pris neuf glaces; successives... Ce mal se répand surtout parmi ceux qui habitent des Incisons basses, humides, peu aérées, malpropres et peu spacieuses... Mais il n'a pas épargné le nabab de Carnatic... le prince royal de Perse".

Contre cette maladie qui frappe ainsi les riches et les pauvres²⁷ les traitements conseillés par Richelmi révèlent la faiblesse des moyens de défense. Naturellement, il prescrit la "quarantaine" pour éviter, dans l'entourage, "l'aria cattiva", les "miasmes". Puis il recommande :

"les cardes, les artichauts, les carottes, les racines de chicorée mais il n'est pas prudent de faire usage des cerises... des pommes et des raisins, surtout si ces fruits sont crus, âpres et impurs... Il faut bannir de sa table les escargots... En sortant, il ne faudra pas s'affubler d'un grand manteau, d'une pelisse qui, promenés au dehors, accrochent et traînent par leur ampleur et leurs plis toute la contagion qu'ils rencontrent dans les rues... Si la mode voulait au moins une seule fois être d'accord avec la raison et l'utilité, un surtout pour les deux sexes varié en couleur, selon leurs divers goûts, arrivant du cou jusqu'à demi-jambe, boutonné en devant de taffetas gommé ou de toile cirée; ou en soie, pour être endossé en sortant de la maison et déposé en y rentrant..."

À ces mesures de prévention pour le moins curieuses, s'ajoutent les soins proprement

148 I: Surveillance de denrées et boissons mises dans le commerce 1850-1856.

149 I: Établissements dangereux ou insalubres (fabriques d'engrais, d'asphalte 1858.

150 I: Fabriques de boissons, demandes d'autorisation.

²⁵Essentiellement Fonds sarde 138 I

²⁶Par P. Richelmi médecin à Nice, associé correspondant de l'Académie royale des Sciences de Turin de celle de Strasbourg ainsi que des sociétés de médecine de Montpellier, Marseille, Genève, Bordeaux, etc. A Nice de la typo. Cougnet, l'an 1832. In 8°, 223 p. Cote 1 à la Biblioth. municipale: 18 113.

²⁷En fait la mortalité est évidemment plus élevée chez les pauvres. Comme le note Louis Chevalier: la mort exprime tout le reste, toutes les inégalités, toute une vieille misère accumulée, tous les conflits, toutes les haines, toutes les violences" et encore "peu importe le microbe, ce qui compte c'est la vieille misère, le vieux fond de sous-alimentation, de fatigue, terrain propice et à tout rament à la plus forte mortalité des plus misérables".

dits :

"Il faut être couvert dans son lit jusqu'au point seulement de n'avoir ni chaud ni froid... prendre des remèdes au petit lait vineux chaud, (et des)... infusions chaudes de feuilles de sauge".

Richelmi conseille aussi "la friction sèche", "la boîte fumigatoire", la construction de "berceaux composés de demi-cercles en bois, cloués et fixés en série par des baguettes de la longueur d'un homme; le berceau sera fermé par une planche avec un trou en son centre pour le passage du cou, puis on introduira de la vapeur..."

Et pour achever cette énumération significative du degré des connaissances médicales, ajoutons que Richelmi note "qu'on a aussi, avec succès, couvert de tous tâtés le corps du malade de graines ou de débris de foin..."

La diffusion du livre atteste de l'importance de l'inquiétude, d'autant plus fondée que, parti en 1817 des bouches marécageuses du Gange, le fléau avait atteint en 1831 Petersburg, Varsovie, Berlin et en 1832 Londres puis Paris (mars-avril).

L'administration sarde a pris des mesures préventives²⁸. Dès le 11/10/1831, Charles-Albert a promulgué un édit²⁹ qui prévoit des peines sévères (dont la peine de mort) pour ceux qui violeraient les lois et les règlements sanitaires "tandis que nous nous occupons, rappelle l'édit, à préparer et à établir toutes les mesures capables de mettre nos États à l'abri de la funeste maladie qui ravage aujourd'hui plusieurs contrées de l'Europe... pour le cas où elle viendrait malheureusement à se manifester dans les provinces qui nous avoisinent, ou même en quelque point de notre royaume...".

L'administration sarde a par ailleurs créé (en application des instructions de la Giunta Superiore di Sanità de 1831 et du Regio Brevetto du 10 avril 1832) des Commissioni di Sanità dans chaque ville et dans les communes les plus importantes des Regii Stati. Les "Istruzioni per le Commissioni di Sanità" envoyées à chacune de ces commissions sont un document intéressant en 34 points³⁰ qui montre comment l'administration sarde a tenté d'organiser tout un réseau de défense contre le choléra. Le document non daté est à situer dans l'année 1835, probablement au mois d'août, nécessairement après le 10 du mois en tout cas³¹.

Les Instructions sont précises et impératives. Les commissions doivent se réunir chaque jour, à heure fixe, rester en relations permanentes avec la Giunta di Sanità pubblica de la province de laquelle elles dépendent, en exécuter les ordres (point n°2).

L'administration sarde prend cependant ses précautions sur le plan financier: "Si de tels ordres entraînaient des dépenses les Commissions ne pourraient les exécuter qu'après avoir fait appel à l'intendant de la province auquel il appartient de donner l'autorisation et de régler ces paiements."

Seuls les impératifs financiers peuvent, on le voit, freiner quelque peu la lutte contre le choléra

Les commissions pourront, si leur circonscription est vaste, la diviser en "rioni" et dans chacun sera établi un office de secours" (point n°3). Elles pourront, si le besoin s'en fait sentir, s'élargir pour mieux assurer la surveillance de la contrée (points 4, 5, 6). Les Istruzioni insistent sur les mesures de propreté que les commissions devront faire respecter : immondices enlevées, fosses à fumier recouvertes, eaux usées recueillies dans des puits,

²⁸ Leggi e provvedimenti di sanità, 1831, par Tonduti de l'Escarène, Torino della Stamperia Reale (s.d.), in 4° 206p. non chiffrées, p1. Cote biblio. Mun. Rés.20 054

²⁹ Regio editto in data del di 11 ottobre 1831 per quale Sua Maestà stabilisce le pene contro i violatori delle leggi e cautele sanitarie (par Tonduti de l'Escarène) S.l.n.d. in 4° 13 p, non chiffrées - cote Biblioth. Manic. Rés. 20 259.

³⁰ Signé Di Pralormo (Torino dalla Stamperia Reale)

³¹ Il est fait mention en effet, d'une circulaire de la Regia Segretaria di Stato du 10 août 1835

filatures de soie strictement contrôlées, propreté des cours intérieures assurée (points 7, 8, 9, 10, 11).

Les instructions donnent aux commissions de larges pouvoirs: elles pourront faire exécuter les travaux de propreté aux frais du propriétaire (par exemple peindre les murs à la chaux), (points 12, 13). Tous les médecins et les chirurgiens devront à tour de rôle se mettre à la disposition des Commissions et les Giunti provinciali seront averties de toutes réticences. De plus :

"les médecins ne pourront exiger, pour soigner les cholériques, des honoraires supérieurs à ceux fixés par le tarif pour leurs visites"(points 15, 16,17),

Des "spezierie" (épiceries ou mieux boutiques où l'on vend des épices) seront choisies comme dépôts pour les médicaments nécessaires aux premiers soins. On y trouvera aussi "des couvertures de laine pour distribuer aux pauvres, des denrées pour les malades et les convalescents".

Un compte exact sera tenu des sorties de denrées alimentaires et de médicaments (points 20, 21, 22, 23). Deux infirmiers et deux porteurs seront présents jour et nuit dans le poste de secours (point 24). Les commissions sont chargées de créer des hôpitaux permanents ou temporaires pour les cholériques.

"Les commissions auront soin de fournir les hôpitaux pour cholériques en chlorure de calcium, en drogues nécessaires pour faire de fortes fumigations de chlore et de gaz nitreux; sans oublier une quantité suffisante de vinaigre".

Elles doivent prévoir des fumigations de chlore dans les maisons des indigents, interdire les inhumations dans les églises, "veiller que les fosses destinées à la sépulture des personnes mortes de choléra aient la profondeur de deux mètres fixée dans les instructions sanitaires de 1831"(points 30, 31, 33).

Les commissions ont aussi pouvoir d'ordonner, d'accord avec les conseils municipaux qu'un "quelconque vendeur de denrées comestibles, pain, vin, viande, etc...etc., qui fermera sa boutique pendant l'invasion du choléra, aura par là-même renoncé à cette boutique et il ne lui sera plus permis de la rouvrir"(point 32).

Enfin au point 34, les questions financières reparaissent et il est rappelé aux commissions qu'elles doivent consulter l'Intendant avant d'engager toute dépense.

Ce véritable système de prévention et de défense ainsi mis en place témoigne de la minutie de l'administration sarde pi, d'ailleurs, aux précautions sanitaires, ajoute un souci statistique précieux pour l'historien. Le point 27 des Istruzioni per le commission di sanità demande en effet aux commissions:

"Aussitôt que le choléra se sera manifesté en un lieu, (de) veiller à ce que l'on fasse régulièrement, de jour en jour, un relevé soigné des malades.

Ce relevé sera divisé en autant de petites colonnes qu'il sera nécessaire pour indiquer :

1° La date du jour, mois et année.

2° Le nombre des malades atteints par le choléra le jour précédent.

3° Le nom, la profession, l'âge des nouveaux malades.

4° Le lieu où ils sont gardés, c'est-à-dire, soit chez eux, soit à l'hôpital des cholériques.

5° Le nom des malades guéris, des convalescents et des morts.

Ce relevé sera par la Commission, de trois jours en trois jours, transmis à la Giunta provinciale di Sanità qui le fera parvenir à la Regia Segretaria di Stato per gli affari dell'interno."

Ces instructions d'ensemble, l'Intendant général de la division de Nice, Fernex, dans une Circolare ai signori Sindaci della Provincia en date du 14 août 1835 va les renforcer en invitant les syndics à constituer dans chaque localité une commission de secours.

"Si l'on doit demander par les prières à l'éternelle Providence écrit l'Intendant, la

protection contre les maux qui affligent le genre humain, on doit aussi s'employer à les prévenir par une sage prévoyance."

Quand on combat le mal de deux façons, en faisant appel à la bonté de Dieu et à la science médicale, il n'est pas si mortel qu'on veut bien le croire, ajoute l'Intendant. Et il demande que soient créés dans les communes un hôpital pour cholériques et une commission de secours, ajoutant toutefois que :

"la position topographique et la température atmosphérique de la plus grande partie des communes de cette province nous incitent à croire, avec raison, qu'elles sont un obstacle naturel à la propagation de ce fléau".

Cependant, dès le 5 août, par circulaire, l'intendant général a supprimé, d'ordre de la Regia Segretaria Interni, les fêtes publiques et toutes les réunions et rassemblements populaires. L'évêque de Nice, Domenico Galvano, comte de Drap, en ce même mois d'août, dans une circulaire aux curés, demanda que les cérémonies religieuses soient les plus brèves possible. De même les sonneries-de cloches annonçant les décès ou les services funèbres doivent être des plus limitées.

Malgré ces précautions de tous ordres, préventives et psychologiques, le choléra va se manifester dans la province et spécialement à Nice et à Villefranche.

Un rapport du Magistrat de Santé de Villefranche peut nous permettre de préciser comment le fléau s'est propagé³².

Avant le 23 juin 1835³³, écrit le Magistrat de Santé, non seulement à Nice mais aussi dans l'hôpital des deux bagnes situés au-dessus du col de Villefranche, aucun cas de maladie suspecte n'avait été signalé. Le nombre des malades et des décès était même inférieur à la moyenne. Des cas de choléra ayant été signalés en Provence (deux cas à Toulon le 21 juin) la fermeture du passage du Var avait été décidée.

"Alors, par une fatalité singulière, poursuit le Magistrat de Santé, il y eut à Nice le "morbo" chez deux individus employés à la Carracca (c'est-à-dire la drague chargée du nettoyage du port ou curaperto), Giacomo Bevere, patron de la Carracca, et Matteo Raposio, un des 14 forçats qui avaient, ce jour-là, travaillé sous les ordres de Rovere au nettoyage du port".

Le Magistrat de Santé exclut que la propagation du Choléra se soit faite à la suite de communications directes avec deux bateaux en quarantaine, une bombarde sarde (l'Angiolina) et une bombarde française. A son avis, le "morbo" s'est transmis au bague par les "miasmes" portés par le vent soufflant dans la direction du bague à partir de la bombarde sarde l'Angiolina qui avait quitté Agde le 9 juin. Le 21 juin, un marin de l'Angiolina fut reconnu cholérique par le médecin de la base navale. Le choléra s'est ensuite communiqué aux forçats du bague de Villefranche par les forçats du bague de Nice.

On avait cru ces derniers "malades de gastro-entérite, en les avait transférés dans l'hôpital commun existant au-dessus des deux bagnes, le 4 juillet. Par les forçats et leurs gardiens et spécialement par les aides féminines du bague de Villefranche habitant dans les casernes où étaient logés les 200 soldats destinés à la garde de la darse et di bague, le "morbo" est communiqué aux militaires".

Le patron de la carracca, Rovero, le forçat Raposio meurent tous deux dans la matinée du 23 juin 1835. Le 23 au 28 juin, deux autres forçats succombent et malgré cela 6 médecins consultés concluent qu'il ne s'agit pas du vrai choléra. Néanmoins on nettoie et reblanchit à la Chaux le bague de Nice et on transfère les forçats "les plus faibles de constitution au bague de Villefranche". Jusqu'au 12 juillet on ne constate plus de maladie; c'est seulement à cette date

³² Relation sur le choléra de 1835, Villefranche, Magistrat de Santé n°185.A.D.

³³ Nous suivons pas à pas la relation du Magistrat de Santé (en italien) en nous contentant de la résumer.

que les médecins reconnaissent officiellement le 1er cas de choléra asiatique. Dès lors, le bague est évacué et tous les individus qui s'y trouvaient sont transférés au Lazaret.

La première victime "civile" du choléra fut une Française, Madame Darbigny, qui avait passé l'hiver à Nice et qui meurt le 13 juillet au matin.

"Elle n'avait aucune relation avec les forçats, note le Magistrat de Santé, mais elle était passée près du bague pour aller se baigner au-delà du môle".

Bientôt, plusieurs cas de choléra sont constatés tant dans l'entourage de Madame Darbigny que parmi des personnes ayant été en relations avec des forçats. Au soir du 18/7, un garçon coiffeur de Saint-Augustin est frappé et meurt en quelques heures. Son autopsy est faite devant 22 médecins dont beaucoup restent encore sceptiques. Mais la propagation du fléau allait laisser peu de place à leurs doutes. L'épidémie se répand en effet au lieu-dit "delle Pignatiere et au faubourg de la Croix-de-marbre par surpeuplement".

La lutte contre le choléra est alors organisée: on désinfecte les habitations, on groupe les malades.

Le Magistrat de Santé estime que "le choléra a été moyen dans la cité de Nice et intense au Lazaret de Villefranche".

Recherchant les causes de cette différence, il note qu'à Nice le bague a été transféré à Villefranche, que les précautions sanitaires ont été prises: par exemple, il n'y eut pas de sonneries de cloches "qui prédisposent au choléra".

Au contraire, au Lazaret de Villefranche, les forçats restèrent entassés entre les 7 salles de l'hôpital et le cimetière.

Dans la ville de Nice les médecins, les infirmiers et les prêtres échappèrent à la maladie, mais au Lazaret, sur 7 médecins et chirurgiens, on compta un mort (le chirurgien Figlièra).

Cependant, ajoute le Magistrat, à Nice et plus encore au Lazaret "la plus grande partie des habitants a ressenti plus ou moins les symptômes du mal, c'est-à-dire absence d'appétit, difficultés de digestion, diarrhée causée dans beaucoup de cas par la peur".

Car, tout compte fait, si l'épidémie ne fut pas réellement grave, ces effets pouvaient inquiéter, légitimement.

Au Lazaret elle dure du 23 juin au 4 août et l'on relève 110 cas sur 600 personnes et 62 décès (dont 48 forçats)³⁴. A Nice, on dénombre (pour une durée plus longue, du 10 juillet au 15 septembre) 401 décès, mais le Magistrat de Santé remarque que par rapport à la mortalité des années précédentes, on ne compte que 230 décès supplémentaires. Ces chiffres rapportés à la population de Nice (26.000 habitants) sont peu élevés mais il faut tenir compte (si l'on veut tenter de mesurer les inquiétudes des habitants) et du climat psychologique et de la concentration de ces décès sur une faible durée.

La conséquence la plus lourde, pour la province, de l'apparition du choléra est pourtant moins d'ordre sanitaire que, nous semble-t-il, d'ordre économique.

Une des premières mesures, en effet, que prend l'Intendant de la province est la fermeture de la frontière du Var et l'établissement tout au long de cette frontière d'un cordon sanitaire.

Le Consul de France proteste contre cette politique de "rigueur malveillante, car, écrit-il, le danger ne vient pas du Var mais des nombreuses émigrations de Gênes à Nice."³⁵

Mais la fermeture de la frontière est maintenue et tous ceux qui se hasardent à franchir le cordon sanitaire sont arrêtés³⁶. Or la fermeture de la frontière interdit aussi le passage aux troupeaux qui, venant de Basse-Provence, estivent dans l'arrière-pays niçois. Aussi, tous les

³⁴Ce qui montre s'il en est besoin le rôle des conditions générales de vie sur la propagation du fléau.

³⁵Archives départementales: Z14, Consulat de France, Affaires Étrangères Direction politique n°25. Nice le 1/9/1835.

³⁶Magistrato di Sanità, sedente in Nizza. Le 21/8/1835.

syndics du mandement de Guillaumes se réunissent-ils en assemblée, et par une lettre du 16 mars 1835 adressée au Président du Sénat et au Magistrat de Santé de la ville et de la province de Nice, ils demandent pour les bêtes l'autorisation du parcours.

L'affaire est d'importance puisque pour le seul mandement de Guillaumes les syndics estiment que près de 31.300 bêtes viennent estiver, dont 25.100 appartiennent à des étrangers (Français de Basse-Provence). Ils dénombrent aussi 274 têtes de gros bétail (170 appartenant à des étrangers). Les syndics font remarquer que les troupeaux sont une importante source de revenus pour les habitants de la région. Il y a d'abord le droit de pâturage, puis l'apport d'engrais naturel et aussi l'achat de sel de gabelle.

Les syndics du mandement de Drap protestent de même contre l'interdiction. Ils évaluent à 70.000 têtes de menu bétail les troupeaux qui descendent chaque automne des montagnes du Comté de Nice et vont hiverner dans le Var et les Bouches-du-Rhône, ne remontant qu'en mai et juin. Sur ces 70.000 têtes qui représenteraient le mouvement global pour le Comté, 55.000 appartiendraient à des étrangers (Français) et 15.000 à des propriétaires du Comté.

Ces troupeaux reviennent de la région d'Arles, de Saint-Maximin, de Brignoles et partent une semaine avant Pâques. Les bêtes du pays rentrant dans le Comté à la fin mai ou au début juin, les autres y entrant du 20 au 30 juin. Ils empruntent, pour faire leur long parcours, les "cassaines" Chemins traditionnels qui conduisent les moutons au Pas Roubinoux et le gros bétail au col de Champ.

L'épidémie de choléra et sa conséquence, la fermeture de la frontière du Var, risquent ainsi de bloquer tout ce mouvement de transhumance, essentiel à l'économie de l'arrière-pays niçois dans cette première moitié du XIXe siècle.

Aussi l'assemblée des Syndics demande-t-elle que l'autorisation de parcours soit accordée moyennant un certain nombre de précautions dont elle dresse la liste.

Les bêtes seraient toutes tondues, les bergers disposant d'un certificat de santé et les chefs conducteurs de chaque troupeau (les bailes-bergers) fournissant un état complet de leurs bergers et de leur troupeau. À leur arrivée dans le Comté, les haltes des troupeaux seraient établies loin, des agglomérations. Les bagages des bergers -à l'exception du manteau qu'ils portent journallement étant désinfectés, les bergers qui entrent par la Croix et Daluis devraient faire passer leurs bagages par Entrevaux et Puget-Théniers. Comme les plus nombreux passent par la Pas Roubinoux -c'est le trajet qui empruntent notamment les grands troupeaux de la ville d'Arles- il faudrait établir un "Fumigateur" au col de Champ et exiger que les bagages des bergers passent par ce col. Les chiens enfin, devraient être tenus en laisse.

Ces propositions, par leur minutie, disent assez l'intérêt que les syndics attachent à une circulation normale des troupeaux et révèlent à nouveau, en même temps, l'importance que la vie pastorale tient dans l'économie rurale de l'arrière-pays. Elles démontrent aussi combien cette économie de l'arrière-pays niçois est liée, complémentaiement par la transhumance, à l'économie de la Provence.

La lutte contre le choléra, et spécialement l'établissement du cordon sanitaire, qui ont nécessité l'installation et l'hébergement de troupes, ont entraîné des dépenses qui ont d'abord été supportées par les communes. Mais le 15/12/1835, la Regia Segreteria di Stato³⁷ s'emploie à "liquider les dépenses sanitaires engagées en 1835 pour cause de choléra". Ceci nous permet de constater que la plupart des communes de la province ont du supporter des dépenses qui n'ont pas été couvertes en totalité par l'autorité centrale. Puget-Théniers, qui a engagé 1323 liras, reçoit une indemnité de 1050,46 liras. C'est d'ailleurs là la plus forte dépense et la plus forte indemnité. La Roquette a dépensé 559,15 liras et reçoit 469 liras d'indemnité. Puis dans

³⁷ Archives départementales: circulaire n°3772.

un ordre décroissant et l'importance des dépenses indique aussi la hiérarchie des postes de contrôle du cordon sanitaire on trouve: Tende, Villars, Toudon, Aspremont, Gillette, Nice, Massoins, Guillaumes, Saint-Étienne, Isola, Utelle, Roquesteron, Revest, Lantosque.

Le versement de ces indemnités ne met évidemment pas fin aux réclamations, En février 1837, on relèvera des protestations d'ouvriers employés par les autorités militaires contre les lenteurs dans le paiement des sommes qui leur sont dues.

Ce ne sont évidemment là que des prolongements lointains de l'épidémie de choléra de 1835.

Cependant, il nous semble qu'on aurait tort de les négliger. Ils montrent d'évidence qu'une épidémie, parce qu'elle est ébranlement de l'édifice social, fait apparaître les points forts comme les points faibles du corps social. Ce n'est pas seulement d'ailleurs la réaction des autorités qui est intéressante, mais aussi le comportement des administrés. Mentalités, préjugés, solidarités, inégalités, vie économique, petites et grandes se trouvent mises en lumière.

Les quelques lignes que nous avons consacrées ici, à l'épidémie de 1835 n'ont d'autre but que d'inciter un chercheur à reconstituer, à l'aide du fonds sarde des Archives Départementales, l'histoire de la santé publique à Nice, dans la première moitié du XIXe siècle. Il nous semble que ce peut être un mode d'approche privilégié de la réalité économique, sociale et psychologique de la région sous l'administration sarde.

Max GALLO.